

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **114 (1978)**

Heft 4

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

4

1172

Montreux, le 27 janvier 1978

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif



Photo Doris Vogt

Sommaire

DOSSIER JEUNESSE ET ÉCONOMIE

Les associations économiques et sociales en Suisse 79

COMITÉ CENTRAL

Sonnenberg 70

VAUD

Le point 70
Cotisations 78 73
Cours de perfectionnement 74
AVEPS 74
Comité cantonal 74
Camp de ski 74
Fonds de prévoyance 74
Assemblée de printemps 75

GENÈVE

CIA 77
D'autres écoles... 77
Ah, la belle Escalade 78
Équipes pédagogiques 83
Frédéric Mathil 83

NEUCHÂTEL

De l'utilité d'un syndicat 84
Référendums 85
Informations 85
ACNMEP 85

JURA

Foyer jurassien d'éducation 86
J'ai retenu de mes lectures 87
Centre de perfectionnement 87

FRIBOURG

La SPF, connais pas ! 88
Vie quotidienne au XX^e siècle 89

VALAIS

Assemblée des délégués 90

DIVERS

Service de placements 91

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) :
François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :

Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs) :

Lisette Badoux, chemin des Cèdres 9, 1004 Lausanne.

René Blind, 1411 Cronay.

Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 38.— ; étranger Fr. 48.—.

Comité central

Centre international du Sonnenberg

Une session internationale consacrée aux problèmes des dirigeants et animateurs des groupes de jeunesse aura lieu du 27 janvier au 4 février au Centre du Sonnenberg dans le Ilarz. Des places sont

réservées à des participants de Suisse romande intéressés par ces problèmes. Renseignements et inscriptions :

André Pulfer.
1802 Corseaux.

Vaud



LE POINT

des activités du Comité cantonal en novembre et décembre 1977

En novembre et décembre, les activités du Comité cantonal se sont poursuivies sur le rythme soutenu des deux mois précédents et ce jusqu'à la semaine de Noël. A côté de la gérance du Fonds de prévoyance et des cas de collègues en difficulté, le CC a délégué ses membres et le secrétaire général dans des séances aussi nombreuses que variées : Comité central de la SPR, Comité de la Fédération, Comité de coordination des associations d'enseignants vaudois, Commission consultative du Centre de perfectionnement vaudois, Comité puis assemblée de l'Université populaire, Assemblée générale de la SPVal, entretiens de l'AVMES (Association vaudoise des maîtres de l'enseignement spécialisé) avec l'AVOP (Association vaudoise des œuvres privées en faveur de l'enfance) puis avec M. C. Ogay, chef du SES (Service de l'enseignement spécialisé), Commissions pléthore-pénurie, travail à mi-temps et cours à options du service primaire, Commission pédagogique compensatoire et Collège d'experts du CREPS, Comité de direction de la zone pilote de Vevey, Commission paritaire de l'Etat de Vaud, discussions avec les délégués de la Vaudoise Assurance et des Auberges de jeunesse... sans parler des assemblées des sections SPV et des associations particulièrement nombreuses en ce moment de l'année.

Cela n'a pas empêché le CC, in corpore dans la mesure où ses membres n'étaient pas occupés ailleurs par des obligations de leur charge, de continuer à s'entretenir

avec des représentants de notre association dans des commissions officielles (E.N. 80, raccordement aux gymnases, etc.), des comités d'association (maîtres de classes supérieures, maîtres de dessin), des présidents d'association SPV, le président permanent de la SPR entres autres.

**
**

Au complet le plus souvent, le CC a enfin pris part à l'entrevue avec la Commission Weith et à plusieurs assemblées organisées par la SPR ou la SPV. Ainsi :

Commission « Statut horaire des enseignants »

— nombres d'heures maxima, minima et moyens des maîtres primaires selon l'âge de leurs élèves, le genre de classe, le lieu de travail, etc. ;

— temps de préparation, de correction, de mise à jour des connaissances correspondant à chaque heure de travail avec les élèves ;

— autres activités telles qu'administration, maîtrise de classe, relation avec les parents ou des services parascolaires, etc. ;

— horaire fixe ou variable moyennant compensation ;

— position et propositions de la SPV, telles furent les principaux sujets abordés tout au long d'un entretien très ouvert. Concernant le dernier point, le CC a dé-

fendu, conformément à la résolution de l'un de nos congrès, l'égalité des statuts horaires de tous les enseignants primaires et de ceux du secondaire inférieur. En réponse aux questions qui lui furent posées, il a été amené, bien entendu, à préciser pourquoi une telle mesure lui semble fondée et serait pratiquement réalisable partout dans des délais assez courts.

Assemblée des délégués de la SPV

Elle s'est tenue le 15 novembre. Traditionnellement réservée en priorité à des objets pédagogiques, cette réunion automnale a discuté les rapports des délégués SPV dans diverses commissions du CREPS (cf. « Informations-documents », N° 17 de cet été) puis s'est entretenue du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la réforme scolaire et les zones pilotes. Elle a été l'occasion d'un échange aussi long qu'intéressant de questions et d'informations sur les expériences en cours à Vevey. Elle a montré au CC la nécessité de rappeler à tous les membres les résolutions votées à Pully (cf. « Educateur » N° 38, 1977), et à l'opinion publique la position de notre association. Ce fut la raison du communiqué suivant envoyé le 25 novembre 1977 aux principaux quotidiens et à l'ATS : *« En cette période de l'année où se manifestent traditionnellement ceux qui n'ont pas encore admis le bien-fondé de la Réforme scolaire vaudoise, la Société pédagogique vaudoise, consciente de ses devoirs vis-à-vis des enfants et de l'avenir de ce canton, tient à rappeler sa position mûrement réfléchie et résolument favorable :*

- *aux objectifs généraux de la réforme scolaire vaudoise ;*
- *à des classes hétérogènes, c'est-à-dire sans discrimination, jusqu'à la fin de la sixième année ;*
- *à un cycle d'observation-orientation en 5^e et 6^e années ;*
- *à une décision sans délai concernant les nouvelles structures, mesure seule à même de permettre la poursuite des études nécessaires à leur mise en place dès 1980. »*

La même assemblée a ratifié les statuts entièrement refondus de l'Association vaudoise des maîtresses de travaux à l'aiguille et quelques modifications apportées à ceux de l'Association vaudoise d'éducation physique scolaire. Enfin, sur proposition du CC, elle a déclaré élus, jusqu'à la fin de la présente législature, huit représentants vaudois à l'assemblée des délégués de la Société pédagogique romande. Premiers des viennent ensuite, ce sont :

Bahni Liliane ; Carsalade Marie-Thérèse ; Correvon Jean-Daniel ; Forestier Jean-Pierre ; Leresche André-Georges ; Mauroux Jean-Claude ; Mingard Eliane ; Monnier Jean.

V^e Congrès culturel de la SPV

Fort bien préparé par la section locale, il s'est tenu le samedi 5 novembre à Montreux. La participation peut être qualifiée de normale bien que l'intérêt de la conférence et du débat qui suivit à lui seul déjà eût justifié une affluence record. La télévision, ses mécanismes cachés, ses possibilités et ses dangers, ses aspects positifs ou contestables, toutes excellemment présentées et illustrées par M. R. Berger, tinrent en haleine des auditeurs concernés aussi bien aux plans personnels que professionnels. Ce fut une après-midi d'éducation permanente authentique, une journée pédagogique d'un haut niveau. Espérons qu'un participant, ainsi qu'il en fut question, présentera quelques aspects de cette manifestation dans l'« Educateur ».

Assemblée de la CFCV

Présidée par J.-Cl. Mauroux, l'assemblée générale de la CFCV (Commission « formation continue » vaudoise) a eu lieu le 9 novembre. Elle a permis aux représentants des diverses associations et régions du canton de faire part de leurs observations, critiques et suggestions sur le fonctionnement de la CFCV et du CPV (Centre de perfectionnement vaudois du DIP), ainsi que sur le déroulement et le contenu des cours tant de recyclage que de perfectionnement. Ce contact avec des membres de la base, indispensable mais toujours difficile dans un groupe aussi nombreux que la SPV, a été très profitable aux responsables de la CFCV et aux représentants du CC. Dans les jours qui suivirent déjà, leurs délégués à la Commission consultative du CPV ont pu transmettre à cette dernière la plupart des vœux exprimés à l'occasion de cette assemblée.

Journée romande de l'éducation permanente (EP)

C'est à Montreux, le samedi 26 novembre, qu'a eu lieu la première journée romande de l'éducation permanente. Après un rappel des objectifs, des réalisations à ce jour et des intentions, l'assemblée a ouï une conférence de M. P. Furter puis pris acte — le temps manquait malheureusement pour la discussion qui doit accompagner toute adop-

tion digne de ce nom — de la déclaration d'intention proposée par les organisateurs, la Commission SPR de l'éducation permanente (cf. « Educateur » N° 40).

Assemblée des délégués SPR

Le samedi 2 novembre, à Yverdon, une assemblée extraordinaire des délégués de la Société pédagogique de la Suisse romande était consacrée à l'orientation nouvelle de notre organisation faîtière. Après un long débat, elle faisait sienne la proposition du Comité central SPR. Parue dans le numéro 38 de l'« Educateur », celle-ci apparaît parfaitement conciliable avec les vœux exprimés par le Congrès SPV de mai dernier.

Le samedi 10 décembre, à Delémont cette fois-ci, nouvelle réunion des délégués SPR. Il s'agit d'une assemblée statutaire au sujet de laquelle l'« Educateur » vous informera si ce n'est déjà fait. Relevons néanmoins une décision qui, si elle n'est certes pas majeure, n'en intéressera pas moins nos membres par son incidence directe sur leur cotisation annuelle à la SPV : le relèvement de Fr. 10.— de la contribution à verser à la caisse SPR. Ces rencontres ont été toutes deux précédées d'une séance préparatoire. Ainsi, sans empêcher quiconque de s'exprimer librement, cette dernière permet-elle à chacun de le faire dans le respect des opinions d'autrui et en parfaite connaissance de la politique générale de la SPV.

**
*

Avant d'entretenir des problèmes qui sollicitent chaque semaine l'attention, nous énumérerons ci-après quelques décisions récentes du CC.

Comité de coordination (CoCo)

Le CC accepte d'assumer la présidence du CoCo en 1978. Rappelons que ce comité de coordination est constitué par des membres, dont le président, des comités respectifs des diverses associations vaudoises d'enseignants.

Secrétariat

L'actuelle employée, M^{me} Donzé, quittera pour des raisons de santé le secrétariat après trois ans de travaux dont la haute qualité était le reflet de son dynamisme et de sa conscience professionnelle. Nos remerciements et nos vœux l'accompagnent.

Auberges de jeunesse

Considérant l'intérêt insigne de cette organisation pour moult enseignants en quête de couchés au moment de l'excursion scolaire, le CC a décidé d'adhérer à l'Association des auberges de jeunesse en qualité de membre sympathisant et de proposer à nouveau un membre SPV pour siéger à son comité.

Contrat avec la « Vaudoise Accidents »

Des contre-propositions SPV ayant été acceptées, le contrat dit « de faveur » qui lie notre société à la Vaudoise-Assurance a été renouvelé pour une période de cinq ans. Rappelons qu'il permet à ceux de nos membres qui désirent s'assurer particulièrement bien et complètement contre les conséquences d'un accident de le faire à des conditions très avantageuses auprès de cette compagnie. Signalons aussi, par ailleurs, la réduction qui est également accordée sur la prime des RC familiales.

Emissions de radio

Par l'intermédiaire de la SPR, le CC a proposé divers collègues qui seront appelés à participer à des émissions radio-phoniques lesquelles, le lundi matin, aborderont des problèmes en relation directe avec l'école.

Lunettes du maître brisées

Suite à de nombreuses démarches durant plus d'un an, le CC a pris acte que dorénavant le coût du remplacement de lunettes du maître brisées au cours d'une leçon de gymnastique sera remboursé par le DIP ; la procédure reste à préciser.

Représentation vaudoise dans des organismes romands

Une démarche pressante auprès de la SPR a été entreprise afin de rappeler au Comité central de celle-ci que si la SPV a, dans des circonstances précises, accepté de renoncer à des sièges dans des commissions romandes, cela ne signifie pas désintérêt de sa part. Elle souhaite et demande au contraire qu'il soit tenu compte de cet esprit collégial lors de l'attribution des prochains mandats.

Répétitoire CVAJ

Notre collègue J.-L. Ribolzi représente la SPV dans le groupe responsable du « répétitoire » que patronne le CVAJ (Centre vaudois d'aide à la jeunesse). Son but, rappelons-le, est soit de proposer des

cours, soit d'offrir des maîtres qualifiés à ceux pour qui la réussite d'études ou d'un apprentissage pose un problème. Le CC s'est déclaré favorable à une extension des activités de ce service au degré secondaire et à l'ensemble du canton, ainsi qu'à une information également par les moyens à disposition de notre société.

Commission Weith

La demande du Comité cantonal de faire parvenir à M. Weith, président de la commission du statut horaire, la liste des associations habilitées à s'exprimer au nom de maîtres généralistes ou spécialistes membres par ailleurs de la SPV a été acceptée. Des délégations ont déjà été reçues, les autres le seront en janvier encore ; le secrétaire général, à la demande du CC, assiste à ces entrevues.

Pourparlers AVMES-AVOP

Unilatéralement et sans consultation préalable de son partenaire, l'AVOP (Association vaudoise des œuvres privées de l'enfance) a décidé de suspendre les pourparlers préparant le texte de la convention collective de travail à laquelle sera soumise la majeure partie de nos collègues de l'enseignement spécialisé. La réaction de l'AVMES, à laquelle s'est associée le CC, a été vive. C'est en janvier que reprendront les travaux de la commission paritaire ad hoc.

« Titre » et « formation équivalente »

L'expérience acquise au long d'un nombre d'années à préciser donne-t-elle des connaissances pratiques et *théoriques* équivalentes à ce qui est exigé pour l'obtention d'un titre, brevet, diplôme, licence, certificat de capacité, etc) ? Telle est la question qui s'est posée à la Commission paritaire et que, par voie de conséquence, la Fédération des sociétés de fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Vaud soumet à toutes les associations membres.

Problème difficile. Une attitude d'ouverture généreuse et sociale risque, dans le cadre d'une administration publique nombreuse et complexe, d'engendrer du désintérêt pour les formations professionnelles, de rendre plus facile le favoritisme lors des nominations et des promotions, de favoriser aussi le stakhanovisme de la part d'employés davantage à la merci de leur employeur. Le règlement de quelques cas, souvent hérités des années de pénurie aiguë de personnel, doit être possible sans changement aussi fondamental et discutable aussi bien dans son principe

que dans ses applications. Un encouragement à la formation professionnelle renforcé à tous les âges de la vie a semblé préférable au CC qui a en outre demandé que le sujet soit soumis à l'Assemblée des délégués de la Fédération.

**
*

Quelques-uns des problèmes importants que le CC doit suivre régulièrement, qui l'occupent quasi hebdomadairement, qui exigent de sa part des interventions fréquentes méritent une mention spéciale.

E.N. 80

Depuis des décennies ceux qui sont sortis de l'Ecole normale se sont plaints de n'avoir que peu ou mal été préparés à assumer la responsabilité d'enseignant généraliste, unique responsable d'une classe. Une partie importante des difficultés qui accompagnent chaque modification des programmes, des méthodes ou des moyens d'enseignement résulte aussi certainement de la formation. Le CC tient donc beaucoup à ce que la mutation actuelle des écoles normales ne se résume pas à changer des structures en s'ingéniant à introduire dans le cadre nouveau les caractères de l'ancienne organisation. Des choix cruels, des options difficiles sont inévitables si l'on veut innover. La continuité doit être assurée, certes, mais dans le respect des objectifs assignés à l'EN 80, ce quoi qu'il dût en coûter aux spécialistes qui tous ou presque — et c'est bien naturel — jugent leur branche essentielle et souhaitent par suite qu'il lui soit attribué un supplément d'heures soit au gymnase soit à l'Ecole normale 80. Dans le premier cas, ils risquent de transformer les sections générales L et S en section pédagogique ne préparant plus guère qu'à la formation de maître primaire ; dans le second, ils remettent en cause une grille horaire (26 h. + 3 h. de gymnastique) qui a atteint le maximum compatible avec des travaux personnels et une prise en charge réelle de leur formation par les étudiants.

Parmi les nombreux entretiens du CC avec des représentants dans les diverses commissions ou avec des membres SPV, citons celui avec des maîtres d'application. Si l'accord n'a pas pu se réaliser au sujet d'une année de vicariat à laquelle le CC et la SPR sont opposés pour des raisons pratiques, par contre une entente complète s'est manifestée quant à la nécessité que les maîtres responsables des démonstrations pratiques à des élèves aient pratiqué l'enseignement primaire avant ou après l'obtention du titre universitaire.

4e Rn

La difficulté pour des maîtres mal préparés par leurs études à des reconversions de s'adapter à des méthodes, des programmes, des moyens nouveaux expliquent maintes récriminations de nos collègues. Après la longue stagnation, l'accélération excessive, la multiplication des disciplines concernées, une certaine imprecision dans l'application parfois ont abouti trop souvent à une surcharge difficilement tolérable, voire tout à fait insupportable par certains instituteurs et institutrices de 4^e Rn. Le CC est intervenu à répétées reprises à ce sujet auprès du service primaire et continuera. Une telle situation ne saurait se renouveler en 5^e année.

Liberté de domicile

Le CC est attentif à l'évolution de la situation en cette période transitoire. Il agit au mieux des intérêts des membres qui lui ont fait part de leurs difficultés et reste bien entendu à la disposition des autres, que leur problème relève de l'application de droits acquis ou de l'obligation proprement dite d'habiter le territoire de la commune ou de la zone où l'on enseigne.

CIRCE

Le CC reste favorable à l'harmonisation scolaire romande souhaitée par la SPR dès 1962. Qu'elle s'accompagne d'un renouvellement pédagogique ainsi que l'ont voulu les autorités des divers cantons lors de la création de CIRCE voici bientôt dix ans est aussi fort bien, dans la mesure cependant où la succession des recyclages qui en sont le corollaire est étudiée avec soin, permettant à tous les enseignants dans chaque canton d'assimiler matière et méthodes nouvelles, évitant donc la hâte intempestive de la 4^e Rn vaudoise ou les remises en question que semble connaître CIRCE II. Quant à CIRCE III, les vœux du CC l'accompagnent alors que ses remerciements et son soutien vont à notre collègue Jaquerod, d'Aigle, qui y représente la SPV.

Admission au collège

Il s'agit là d'une question dont le CC se périodiquement à s'occuper. Présentement, dans la mesure où le Congrès souhaite au plus vite la réalisation d'un cycle d'orientation en 5^e et 6^e années, la survivance d'une épreuve ponctuelle combinée avec la moyenne primaire pour sélectionner les élèves admis à l'école secondaire au terme de la 4^e est le moindre mal, estime le CC. La mise en place

d'une observation systématique et/ou d'épreuves tout au long de cette année, outre le surcroît de travail imposé à des collègues déjà surchargés, eût été un pas vers le cycle d'observation 4^e, 5^e années souhaité par d'autres associations. Alors que notre département manque de personnes pour étudier tous les problèmes qui se posent à lui, nul doute que celles qui auraient été occupées à une solution transitoire de courte durée pourraient l'être plus utilement à préparer le cycle d'observation-orientation dont la SPV est partisan.

Pléthore, pénurie

Une récente réunion de la commission pléthore-pénurie du service primaire a permis de constater que la présente année scolaire sera à nouveau caractérisée par une pléthore de brevets, dont le nombre est supérieur de quelque 120 unités à celui des postes disponibles, et par une pénurie de remplaçants variant de quelques maîtres à 100 et plus suivant le moment et exigeant à nouveau le recours à des moyens de fortune tel l'appel à des élèves des écoles normales ou des classes de formation pédagogique. Une solution doit être recherchée, conciliant le désir des enseignants d'être remplacés par des personnes qualifiées et le souhait non moins légitime des nouveaux brevetés, au terme de l'année Jaunin, d'avoir une place stable. C'est là, pense le CC, l'un des aspects dont devra s'occuper la commission précitée... comme lui d'ailleurs.

**
*

Au moment de conclure, il faut évoquer le dilemme qui se pose souvent, de plus en plus fréquemment à votre Comité cantonal, exécutif d'une association professionnelle pluraliste, très nombreuse et sans idéologie politique. Lequel est préférable ?

- *Informar avec éclat de prises de position, de manifestations, de démarches, d'interventions... au risque évident de nuire à leur réussite.*
- *Donner la priorité à l'efficacité, aux résultats même à longue échéance... quitte à éviter toute publicité intempestive qui pourrait compromettre le succès.*

Sans négliger l'information, les Comités centraux puis cantonaux qui se sont succédés à la tête de la Société pédagogique vaudoise ont toujours accordé leur préférence au second terme de l'alternative. A une époque cependant où toujours plus nombreux sont ceux qui confondent bruit et agitation avec action et dyna-

misme, sera-t-il possible encore longtemps de rester fidèle à cette option ? Le CC le souhaite et compte sur vous pour l'y aider.

Nicod Paul.

Secrétaire général SPV.

Cotisations 1978

Suivant décision du Congrès 1977, elles s'élèvent à :

MEMBRES ACTIFS

Y compris cotisation de la section : **Fr. 134.—.**

Les membres actifs de la section de Ste-Croix qui encaisse elle-même ses cotisations locales, ne paient cependant que : **Fr. 129.—.**

MEMBRES ASSOCIÉS

Y compris cotisation de la section : **Fr. 26.—.**

Les membres associés de la section de Ste-Croix, qui perçoit elle-même ses cotisations locales, ne paient toutefois que : **Fr. 21.—.**

Nous vous remercions de vous acquitter sans tarder de votre contribution 1978 au CC 10 - 2226.

Le bulletin de versement encarté dans le présent numéro de l'« Educateur » vous y aidera ; il constituera ensuite votre carte de membre : gardez-la donc soigneusement.

S'il s'est égaré, c'est volontiers que le secrétariat général vous en enverra un autre pour vous faciliter le paiement.

Attention :

Lors du Congrès du 13 mai 1978, en cas de votation ou d'élection au bulletin secret, seule la carte de membre 1978 sera valable.

ABONNEMENT

A L'« EDUCATEUR »

Pour un membre actif : compris dans la cotisation.

Pour un membre honoraire : **Fr. 28.—.**

Pour un membre associé (s'ajoute à la cotisation de membre associé !) **Fr. 28.—.**

Pour un retraité à la fois membre honoraire et membre associé : **Fr. 12.—** (s'ajoute à la cotisation de membre associé !).

Secrétariat général SPV.



Cours de perfectionnement 1978 (2^e semestre)

A la suite de restrictions budgétaires, le Centre de perfectionnement du DIP a dû supprimer, pour le 2^e semestre 1977-78, certains cours prévus dans la brochure. Nous regrettons vivement ces mesures et souhaitons que ce phénomène ne se reproduise pas l'année prochaine. La CFCV veillera à ce que les cours abandonnés puissent éventuellement être organisés dans l'année scolaire 1979-1980.

Voici, à titre d'information, les résultats des mesures de suppression prises à fin 1977 :

Cours présentés par la CFCV en 1977 : 37.

Cours organisés par le CPV : 26.

Sur l'ensemble des cours CFCV organisés, 21 ont été inscrits au premier semestre et 5 au 2^e semestre. Dans ce groupe de 5 cours, 2 ont été maintenus et 3 ont été supprimés :

Maintenus : n° 683 Elocution et rédaction ; n° 682 Chant : initiation à la direction de chœur.

Supprimés : Kéna et Pinkillo cours décentralisé prévu à Yverdon ; athlétisme cours décentralisé prévu à Vevey ; natation cours décentralisé prévu à Gstaad pour le Pays-d'Enhaut.

Nous constatons que les 3 cours supprimés sont des cours décentralisés, ce que la CFCV déplore vivement, ce choix allant à l'encontre de sa politique. Nous comprenons bien entendu les raisons financières de cette démarche, mais sommes persuadés cependant que cette forme de cours, comme le groupe de travail, doit être l'avenir de la Formation continue et faciliter son développement, quel que puisse en être le prix !

Cours non présentés par le CFCV

Maintenus : n° 681 Economie familiale : droit usuel / cours primaire ; n° 684 Tres-sage / cours primaire ; n° 898 Tournage en super 8, sonorisation I / cours commun ; n° 857 bis Magnétophone et radio prévu pour mars-avril / cours commun ; n° 890 Natation / cours commun.

Supprimés : Nos vieilles fermes / cours primaire ; La forêt vaudoise / cours primaire ; Flore et végétation du Jura / cours primaire ; Flore et végétation / cours primaire ; Football / cours commun ; Tournage super 8, sonorisation II

(prévu pour juin) / cours commun ; Pa-tois vaudois / cours commun ; Ecologie appliquée, conservation de la nature / cours commun.

Conclusion 5 cours maintenus, 8 cours supprimés.

Bureau CFCV.

Comité cantonal

La rédactrice vaudoise de l'« Educateur », **Monique Schafroth**, est arrivée au terme de son mandat de quatre ans au Comité cantonal. Le prochain congrès sera donc appelé à élire un membre de notre exécutif lequel, souhaite vivement le CC, devrait être **UNE** collègue. La présence de deux femmes apparaît en effet comme un minimum au-dessous duquel il serait infiniment regrettable de descendre. Dès maintenant, des candidatures peuvent être communiquées au secrétariat général. Quant à Monique Schafroth, si c'était le vœu des membres, une nouvelle période d'activité au CC ne l'effrayerait pas...

P. Nicod.

Secrétaire général.

Fonds de prévoyance de la SPV

21 mai 1977. Palais de Beaulieu à Lausanne

Présidence : J.-C. Sheppard, Cossonay.

Ordre du jour :

1. Procès-verbal.
2. Rapport du Conseil d'administration.
3. Comptes ; rapport des vérificateurs.
4. Budget et cotisation.
5. Election de 5 membres du Conseil d'administration.
6. Propositions individuelles et des sections.
7. Election statutaire du bureau de l'assemblée.

Ouverture de l'assemblée

A 8 h. 30 précise, après une brève introduction du président, il est passé à l'ordre du jour accepté tel que proposé.

AVEPS

4^e cours scolaire vaudoise de ski de fond

Lieu : Le Brassus.

Date : samedi 25 février 1978 dès 10 h. (pas de renvoi, mais annulation).

Organisateurs : R. Künzi, Grand-Rue 78, 1347 Le Sentier, tél. (021) 85 60 10, avec la collaboration des collègues de la vallée, du ski-club, de l'OEPJ et de l'AVEPS.

Inscription : gratuite à faire parvenir à l'organisateur pour le **vendredi 11 février dernier délai**.

Formules d'inscriptions et circulaire de renseignements à disposition auprès de l'organisateur R. Künzi.

Le chef technique hiver :
P.-A. Mérenat.

Camp de ski

A louer aux Crosets sur val d'Illeiez, grand chalet rustique convenant pour groupes ou colonies. 33 places dortoir. Tout confort. Libre dès avril et saison d'été.

S'adresser : tél. (025) 8 42 28.

1. Procès-verbal

Assemblée du 22 mai 1976 : adopté tel que paru dans l'« Educateur » N° 36 de 1976.

2. Rapport du Conseil d'administration

3. Comptes ; rapport des vérificateurs

Comptes et rapport du Conseil d'administration ont paru dans l'« Educateur » N° 14. Le second étant un commentaire des premiers, ces deux objets sont groupés pour la discussion. Après quelques précisions du secrétaire général qui relève le résultat satisfaisant de l'exercice en dépit des travaux de rénovation, rapport du conseil, comptes et rapport des vérificateurs sont adoptés.

4. Budget et cotisations

Lecture est faite du budget 1977. Quelque peu théorique tant que la situation

xacte après la rénovation n'est pas connue, il conclut à Fr. 26 625.— à disposition pour les diverses prestations. Il est adopté.

Il en est de même de la proposition de maintenir au minimum statutaire, Fr. 5.—, la cotisation annuelle due en 1978.

Election de 5 membres du Conseil d'administration

Sont élus :

M^{lle} Catherine Gygax, section de Lausanne ; MM. Roland Doudin, section de Morges ; Michel Gaudard, section d'Orbe ; Patrick Gianini, section de Vevey ; Richard Pasche, section de Lausanne.

Des remerciements sont adressés aux membres sortants : M^{mes} Braissant et Billiard, M. Reymond.

6. Propositions individuelles et des sections

Néant.

7. Election statutaire du bureau de l'assemblée

M^{lles} Madeleine Martin et Yvette Wurgler sont élues et remplaceront le président J.-C. Sheppard et M^{lle} H. Striberni, arrivés au terme de leur mandat, qui sont remerciés et fleuris. Les autres membres sont réélus.

Après un message de M. Petit, membre d'honneur de la SPV, l'assemblée est levée ; il est 9 h.

Le président :

J.-C. Sheppard.

La secrétaire :

C. Schafroth.

mant le droit des enseignants à choisir librement leur domicile sur sol vaudois.

Intermède de M. Basset, directeur de l'enseignement primaire

Salutations du DIP.

Informations sur la pléthore : tous les enseignants brevetés en 1976 ont été utilisés et ont travaillé. Année Jaunin maintenue en 1977-1978.

Pas de chômage cette année encore.

Informations et point de vue de notre chef de service au sujet de la 4 RN.

Soulignons qu'il estime qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter quant à la masse de travail que donnent l'environnement et les ACM, du moment que ces deux domaines ne sont pas si importants que cela. Au fond, ce ne sont pas deux branches principales !

La 4^e renovée doit être une digne remplaçante de la première année de collège.

Assemblée générale de printemps de la SPV

1 mai 1977. Palais de Beaulieu Lausanne

Présidence : Jean-Claude Sheppard, Bossonay.

— Souhaits de bienvenue aux tout jeunes collègues qui assistent à leur premier congrès, ainsi qu'à toute l'assemblée.
— Salutations aux invités officiels présents.

— Énumération des invités excusés.
— Salutations et remerciements aux représentants de la presse.
— Moment de silence à la mémoire des collègues décédés durant l'année 1976.

Ordre du jour : adopté.

1. **Procès-verbal du congrès 1976 :** adopté.

2. **Distribution des diplômes aux membres honoraires.**

3. **Comptes :** adoptés.

4. **Budget et cotisations :** en 1976, autorisation avait été accordée d'augmenter de 3 francs les cotisations si la part de la SPR augmentait. Pour 1977, cette augmentation a été de 8 francs ; 5 francs ont été à la charge de la SPV.

Cotisations 1978 : suivant contribution la SPR, minimum 124 francs, maximum 136 francs.

Point adopté.

5. Informations sur les décisions prises par l'Assemblée des délégués

Lors de sa séance du 20 avril, l'Assemblée des délégués a :

- renouvelé son bureau, dont feront partie M^{me} Françoise Paillard et MM. Jean-Pierre Forestier et Roger Malfoy ;
- désigné M. Jean-Claude Rochat en qualité de vérificateur des comptes et M. Alphonse Crelier en qualité de suppléant ;
- vérifié la recevabilité des candidatures au Comité cantonal ;
- pris l'acte de l'organisation du prochain congrès culturel à Vevey ;
- adopté les rapports des délégués dans divers comités ou commissions, de la Croix-Rouge jeunesse, de la Formation continue, de la Commission d'achats, des fournitures scolaires et de la collectivité SPV des assurances maladies et accidents ;
- entendu le rapport de synthèse sur les vacances, favorable à l'autonomie des communes ;
- recommandé au Congrès cantonal d'adopter les modifications de statuts de la SPR visant à les adapter en vue de permettre l'élection d'un président permanent ;
- voté un préavis au sujet de la « syndicalisation » de la SPR, objet à l'ordre du jour du présent congrès ;
- adopté, enfin, une résolution réaffir-

6. Discussion et adoption du rapport d'activité du CC

100. CC : trois collègues quittent le CC

Madeleine Braissant termine son mandat aux vacances d'été ;

Hélène Gillard quitte l'enseignement ; François Reymond a été nommé directeur des écoles de Prilly.

Remerciements à ces trois collègues pour l'immense travail accompli.

Intermède de M. Rod : critiques sévères à l'égard du rapport qui est selon lui peu clair, désordonné, décousu !

200. **Assemblée des délégués :** adopté.

300. **Congrès culturel de 1977 :** organisé par la section de Vevey ; adopté.

400. **Sections :** adopté.

500. **Associations professionnelles :** adopté.

600. **Comité de coordination :** il s'est réuni récemment 2 fois pour traiter de la liberté de domicile et de la commission Weith ; adopté ;

700. **FEVE :** adopté.

800. **Fédération :** son CC a donné son appui aux associations professionnelles d'enseignants quant à leurs revendications au sujet de la liberté de domicile.

Point adopté.

900. **Grand Conseil :** débat lundi 23 mai sur la liberté de domicile.

10 00. **DIP :** adopté.

11 00. **Enseignement spécialisé :** adopté
12 00. et suivants ne seront pas discutés. Le collègue Monnier propose de voter en bloc le rapport.

A noter l'intervention Tréhan pour la liberté de domicile, fort applaudie !

Quelques remarques sont faites sur le reste du rapport, entre autre.

Point 17 00. 4 Rn.

Les enseignants de La Tour-de-Peilz demandent au CC de prendre position face au problème de la 4^e rénover, à savoir :

- le recyclage est trop court, trop précipité ;
- les contacts avec les maîtres spécialistes trop rares ;
- l'introduction des nouveaux programmes CIRCE exigera des maîtres de la 4 Rénover un changement d'attitude pédagogique ;
- la grille-horaire proposée par le DIP ménage trop peu de périodes consacrées à la recherche, ce qui ne permettra pas une application positive des programmes proposés.

Point 18 00. Réforme.

Le collègue Jaquerod (Aigle) demande que le CC renforce de plus en plus sa position selon les thèses votées à Pully face à ce problème.

Après quelques autres remarques, le rapport est mis aux voix et adopté à la majorité. 8 collègues sont contre.

7. Révision des statuts SPR : les modifications des statuts SPR en prévision d'une élection à un poste de président permanent sont acceptées à la majorité.

8. Orientation nouvelle de la SPR

Alain Künzi demande aux collègues s'ils acceptent que la SPR devienne un syndicat.

Interventions

M. Perreaud : Nous ne pouvons pas prendre un virage fort sans avoir les idées claires. Les informations n'ont pas passé à la base.

Mme F. Paillard : Qu'advient-il des associations professionnelles ? Elles sont indépendantes malgré leur affiliation à la SPV.

M. Antonietti : Qu'aurions-nous à gagner ? dynamiser notre société, collaborer avec d'autres salariés. Qu'aurions-nous à perdre ? risque d'éclatement de la SPR, perte de notre image de marque auprès des autorités, équilibre rompu entre les problèmes corporatifs et les problèmes pédagogiques.

M. Monnin : C'est la cohésion des membres qu'il s'agit de renforcer. L'Etat devient depuis deux ans un état très « patron ». L'instituteur jouit d'une certaine liberté, liberté que d'autres regardent comme un privilège. Il n'exerce cependant pas une profession libérale, loin de là !

Après une discussion fort animée, l'entrée en matière est votée.

Proposition Oesch retirée et reprise par le collègue Monod :

La Société pédagogique romande peut se doubler d'une activité syndicale. L'autonomie cantonale doit être sauvegardée. (Une telle résolution permettrait de laisser toutes les portes ouvertes dans la voie de la syndicalisation.)

Cette proposition est acceptée à la majorité.

9. Election de 5 nouveaux membres du CC

Sont élus : Roland Doudin, section de Morges, Michel Gaudard, section d'Orbe, Patrick Gianini, section de Vevey, Catherine Gyax, section de Lausanne, Richard Pasche, section de Lausanne.

10. Proposition de la section de Lausanne

« Les membres de la SPV, réunis en Congrès ordinaire de printemps le 21 mai 1977, réclament la reconnaissance de la liberté de domicile pour le corps enseignant vaudois. »

Proposition adoptée à l'unanimité.

10 bis. Proposition de M. Rod

Proposition parue dans l'« Educateur ». Le président Künzi lit la position du CC à son sujet. Intervention de Monnin : « D'accord pour un prolongement du débat sur la syndicalisation mais pourquoi ce débat devrait-il remplacer un congrès culturel que l'on dénigre sans y participer ? »

Après réplique de Rod, la proposition est refusée à une majorité évidente.

11. Election du bureau de l'assemblée

Trois membres sont réélus : Pierre-Alain Glauser, Elsy Schmittler, Claudine Schafroth.

Deux membres nouveaux sont élus : Madeleine Martin, Yvette Würzler.

12. Divers

Des remerciements sont adressés par le président du CC au bureau sortant.

L'assemblée est levée à 12 h. 15.

Le président :

Jean-Claude
Sheppard

La secrétaire :

Claudine
Schafroth

Rédactrice de la rubrique vaudoise :

Mlle Monique Schafroth, 13, Praz-Bérard, 1844 Villeneuve. Tél. (021) 60 12 09.

Les problèmes de l'ÉNERGIE vous intéressent !

Vous souhaitez :

- une information hebdomadaire sous la forme d'un bulletin
 - une bibliographie et des films sur l'économie électrique
 - des programmes de visites d'entreprises électriques...
- ... ainsi que toutes sortes de renseignements concernant ce débat essentiel

Adressez-vous à l'Office d'électricité de la Suisse romande

OFEL case postale 84, 1000 Lausanne 20. Tél. (021) 22 90 90

Chronique CIA :

Que devient tante Cécile-Isabelle A. ?

On a beaucoup parlé de cette brave tante depuis deux ans : tantôt gravement malade, tantôt trop bien portante, elle a fait l'objet de bien des propositions de régimes, étudiés longuement et soigneusement par les médecins et les membres de la famille.

Finalement, ceux-ci ont tenu une importante réunion à son chevet le **8 décembre dernier**, et ont pris un certain nombre de décisions importantes, afin de lui assurer longévité éternelle, revenus suffisants, famille unie, et régime alimentaire équilibré. En voici, brièvement résumés, les principes essentiels :

1. Tante CIA, ayant un lien de parenté étroit avec l'Etat de Genève, peut espérer vivre très, très **longtemps** (comme dans les contes de fées), et même, ne jamais devoir procéder à la liquidation totale de tous ses biens et à leur partage entre les différents membres de sa famille. Comme, de plus, elle a des neveux et nièces assidus à la tâche, elle peut ne plus compter uniquement sur les revenus de ses capitaux, mais aussi sur ceux de leur **travail**.

Ces constatations permettent de lui témoigner une certaine confiance et de la rendre plus ouverte à l'affection de ses neveux et nièces « **à venir** ». D'ailleurs, on surveillera régulièrement sa santé, de façon à lui assurer un régime suffisant et si possible régulier ; on veillera, entre autre, à ce que les années riches et pauvres en calories s'équilibrent.

En termes techniques, on parle de système de **gestion en « caisse ouverte »**, financé par une « **cotisation moyenne par période** », système dans lequel il n'est plus nécessaire que les fonds accumulés couvrent la totalité des réserves mathématiques.

2. En ce qui concerne la famille, disposée à assurer une vie normale à la tante mais sans trop l'engraisser ! les neveux et nièces verseront **leur dû au tarif actuel**, mais ne lui fourniront plus les extras de toutes sortes qui étaient prélevés lors de chaque augmentation de salaire ; ces extras se limiteront à des contributions en cas de promotion, ou à des rachats en vue d'améliorer les rentes. On pourra aussi faire partie de la famille sans devoir payer pour y entrer, et tous les membres auront le même degré de pa-

renté. En termes techniques, on parle de **suppression des rappels** pour augmentations générales et annuités, de **maintien** des rappels lors de **promotions**, de **maintien** du système actuel de **rachats**, de suppression de la **finance d'entrée**, et de suppression de principe de la catégorie des **épargnants**.

3. Les membres de la famille qui reçoivent une **pension** la verront **indexée** au coût de la vie directement par la tante elle-même. Les pensions versées aux malchanceux neveux et nièces seront améliorées, et celles versées aux retraités seront formées selon une progression plus régulière qu'actuellement, au cours des années.

En termes techniques, il s'agit du **financement par la CIA des allocations** de vie chère aux pensionnés, d'une augmentation du taux des pensions d'**invalidité** et de **survivants**, et d'un taux de retraite selon une **échelle à progression linéaire**.

4. Enfin les membres de la famille qui veulent quitter la bonne tante recevront une part telle qu'ils puissent retrouver, dans une autre famille, les mêmes droits que ceux acquis chez tante Cécile-Isabelle. Ça s'appelle une **garantie de libre-passage intégral**.

5. Pour alimenter correctement Cécile-Isabelle A., l'Etat et la famille se répartiront

l'apport nourricier, à raison de $\frac{2}{3}$ Etat, $\frac{1}{3}$ salariés, au taux calorique actuel, retenu après un certain nombre de discussion entre neveux, dont certains craignaient de susciter une tante bouffie, et d'autres une tante squelettique. L'histoire permettra les aménagements éventuels nécessaires.

En clair, chacun continuera à voir **6,75 % de son traitement assuré** retenu sur son bordereau de salaire pour la CIA, mais **TOUT COMPRIS** (voir 2, 3, 4), l'Etat versant 13,5 %.

6. Il faut maintenant que tante Cécile-Isabelle, qui est très méticuleuse, rédige toutes ces dispositions **de façon précise sous forme de statuts**, afin de les soumettre à la lecture attentive de ses nièces et neveux. Elle tente actuellement d'organiser et entamer ce travail énorme, de façon efficace ; il lui faudra néanmoins un certain temps pour en arriver à bout. Mais des mesures transitoires seront prises assez vite, dans les domaines les plus urgents. On en reparlera en assemblée des délégués ce printemps, et dans l'« Educateur » dès que nécessaire et possible.

En attendant, il faut se féliciter de voir les principes du régime de tante CIA maintenant mis sur pied, et adoptés par la grande majorité des intéressés. Souhaitons qu'il en aille de même lors des discussions sur les modalités d'application, et du passage à tous les échelons, y compris le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.

Liliane Palandella.

D'autres écoles...

Au bord du fleuve : couleurs, baraques, bateaux, déchargement de planches et de jute, eau couverte de plantes, fleurs et détritus, de maisons sur pilotis, de pirogues creusées dans un tronc, minuscules esquifs guidés par une seule pagaie ; sur la berge, dindon ficelé vivant, tortue morte mijotant dans une marmite de fer-blanc sur feu de braises, tables et bancs branlants sous les auvents, au fond desquels les bébés têtent ou dorment dans des hamacs.

Nous sommes au bord du fleuve Ucayalli (Amazonie), à Pucallpa, capitale de la région, ville de terre battue et de rues « défoncées », bordées de quelques maisons en « dur », de nombreuses bicoques en planches et tôle ondulée, et d'établissements à l'air libre partout.

Un gosse s'approche : il voudrait nettoyer mes souliers. Premier réflexe, non, quand même ! je me révolte contre une manifestation aussi criante de l'inégalité, et de plus entre adulte et enfant. Mais le regard est si implorant, le sourire si engageant, je finis par me laisser faire. Besogne fort consciencieuse pour cinquante centimes suisses : n'importe quel travailleur occidental moyen devient ici un nabab, la disproportion des possibilités matérielles, est difficilement soutenable quand on la vit ; mais on se promène aussi avec émerveillement pour la gentillesse, la spontanéité, la simplicité des habitants, et avec délices dans leur rythme de vie : le temps n'est pas (encore ?) de l'argent pour eux.

A quelques heures de pirogue plus loin,

la difficulté matérielle de vivre, créée par le rapport irréversible à la civilisation occidentale, va prendre une forme très tangible pour nous, lors de discussion avec des collègues enseignants. Nous sommes chez des Indiens Chipibos, plus ou moins convertis aux « rapports marchands » selon la distance du « centre », mais tous scolarisés.

Les collègues préparent justement la rentrée, qui a lieu ici début avril. La première école abordée, plantée sur pilotis, est en tôle peinte, et ressemble à une guérite de gendarme, agrandie ; l'intérieur est séparé, par une paroi de bambous sur la moitié de sa largeur, en deux pièces : une partie pour la troisième année, l'autre pour la quatrième ; une petite armoire, deux tableaux noirs accrochés contre la paroi, des pupitres et des bancs attenants, étroits et inconfortables, qui donnent place à deux élèves, c'est tout le mobilier. L'école du village suivant sera encore plus rudimentaire : quatre « murs » de bambous, un toit de paille, de la terre battue, un tableau noir et quelques pupitres, mais pas assez pour tous les enfants.

Comme tous les enseignants une veille de « rentrée », le collègue est à l'ouvrage : il tape un stencil sur une machine à écrire portative, objet incongru dans ce cadre. Il nous montre le « programme du maître », transformé comme dans tout le Pérou, en « objectifs et actions », ce que nous appelons objectifs de comportement. Dans cette partie du pays, les objectifs à travailler peuvent être choisis par le maître, seul l'ordre de succession est à respecter. L'évaluation, faite surtout à partir de l'observation des activités des enfants, est à trois niveaux : très bon, suffisant, a besoin d'aide. On essaye d'intégrer le plus possible à l'environnement réel les contenus à apprendre, et d'associer les parents à cet effort.

Cette transformation des « programmes » en « objectifs et actions » date de quatre ou cinq ans, et est un des éléments, comme la gratuité par exemple, d'une importante rénovation pédagogique tentée dans ce pays. Mais actuellement, la situation est moins favorable, ainsi les parents doivent à nouveau payer tout le matériel scolaire de leurs enfants. Quand ils ne le peuvent pas (et c'est souvent le cas) ? L'instituteur essaye de distribuer quelques crayons* qu'il paie de sa poche, comme son propre matériel, d'ailleurs, y compris les stencils qu'il est

en train de taper pour sa classe. Salaire ? Environ dix fois moins que les nôtres ; et le coût de la vie, à Lima en tout cas, n'est pas sensiblement inférieur à celui de la Suisse.

Ecoles d'Amazonie ou écoles des campagnes, qui reçoivent les enfants des coopératives agricoles (anciennes « haciendas »), peu de différences, en tout cas entre celles que j'ai visitées : même confort dans les installations, même manque

Ah, la belle Escalade

Poussée, tirée, sollicitée par une poignée de parents enthousiastes, je me trouve, début décembre, à la tête d'une entreprise gigantesque : organiser une soupe populaire.

C'est le 375^e anniversaire de l'Escalade et le quartier est un peu morne. Nous passons beaucoup de temps à discuter de sujets importants :

- combien de personnes à contacter ?
- victuailles, boissons ?
- tables, chaises, monnaie ?
- des marmites pour la soupe ?

Une demande est adressée à l'inspectrice qui transmet le plus vite possible.

Mais les événements vont très rapidement.

Dans le cadre des classes, des ateliers sont organisés, au choix des enfants, mêlant ainsi des « petits » de 4 ans aux « grands » de 3^e, sans oublier les degrés intermédiaires.

Tout commence mercredi matin. Quelques élèves se perdent mais bientôt chaque classe travaille.

Les maîtresses sont enchantées, les gosses aussi.

Jeudi midi, les marmites arrivent. Deux grosses bêtes noires sortent d'une camionnette. Des rideaux se soulèvent aux fenêtres voisines...

Pendant l'après-midi, des papillons sont collés auprès des boîtes aux lettres.

Vendredi matin, bien avant la cloche, les maîtresses s'inquiètent : ça marche ? le feu ? les légumes ?

Notre concierge calmement met l'alumette dans les foyers. Le jardinier tire le jet, remplit les marmites. Dans les classes, les cuisiniers d'un jour épluchent, coupent, préparent les nombreux légumes qu'ils ont apportés. Dehors, l'eau chauffe, la soupe cuit enfin à gros bouillon. Une bonne odeur se répand dans les rues. Les gosses regardent avec de grands yeux la fumée noire des tuyaux.

L'après-midi les ateliers se terminent. Une deuxième soupe cuit déjà. A 18 heures, les parents arrivent. Ils aménagent les corridors en cantine. On organise le travail du lendemain.

de matériel, mêmes limites au strict nécessaire, même vie difficile.

1978 changera-t-il quelque chose pour eux ? Certainement pas massivement, l'écart entre pays riches et pays pauvres s'accroît plus qu'il ne se rétrécit. Devant l'ampleur du problème, ose-t-on encore souhaiter, en ce début d'année, un peu plus de justice et de paix aux hommes de bonne volonté ?

Liliane Palandella.

Samedi matin, enfin !

Les enfants se préparent dans les classes. La soupe cuit toujours. Les mamans préparent les sandwiches, les papas s'occupent des marmites. Bientôt, le cortège s'organise. Il défile dans les rues scandant : « A la soupe... » Des pancartes invitent en 3 langues les parents à venir manger à l'école.

C'est l'assaut ! Il faut se débrouiller, vite. Les tables se remplissent. Les distributions s'organisent. La fête bat son plein.

Mais qui est ce monsieur qui respire avec gourmandise le fumet de nos marmites ? C'est M. Chavanne. Il entre, il mange, il salue, il prends contact avec les parents. Il nous parle avec sa gentillesse coutumière, il nous encourage, il s'amuse...

Ce qu'il a fallu improviser pour écouler nos marchandises trop nombreuses et terminer la fête, je vous le laisse imaginer :

- soupe vendue en porte-à-porte pour atteindre les personnes isolées ;
- fondue improvisée le soir pour les gens retenus à midi ;
- chants des enfants, cortèges suivants ;
- vente improvisée du fromage, lundi ;
- réchauffer la soupe pour les gosses, lundi matin.

Dimanche les parents ont ramoné les marmites, nettoyé les tables, balayé les corridors, tout remis en place (merci pour la vaisselle).

Lundi, l'école était prête à recevoir les élèves comme si rien ne s'était passé.

Merci à tous : parents, élèves, concierge, amis, commerçants, gens de ce quartier.

Et merci à vous, M. Chavanne, pour avoir bien voulu répondre à notre invitation et honorer de votre présence notre modeste soupe si joyeuse et si bien réussie, malgré tout !

La Mère Royaume.

(Suite Genève p. 83)

* Tout matériel scolaire usagé et non réemployé qui pourrait être utilisé là-bas sera le bienvenu, la sous-signée se chargera de l'expédition. A déposer au local SPG, ou me contacter pour que j'en prenne livraison (48.33.35).

Les associations économiques et sociales en Suisse

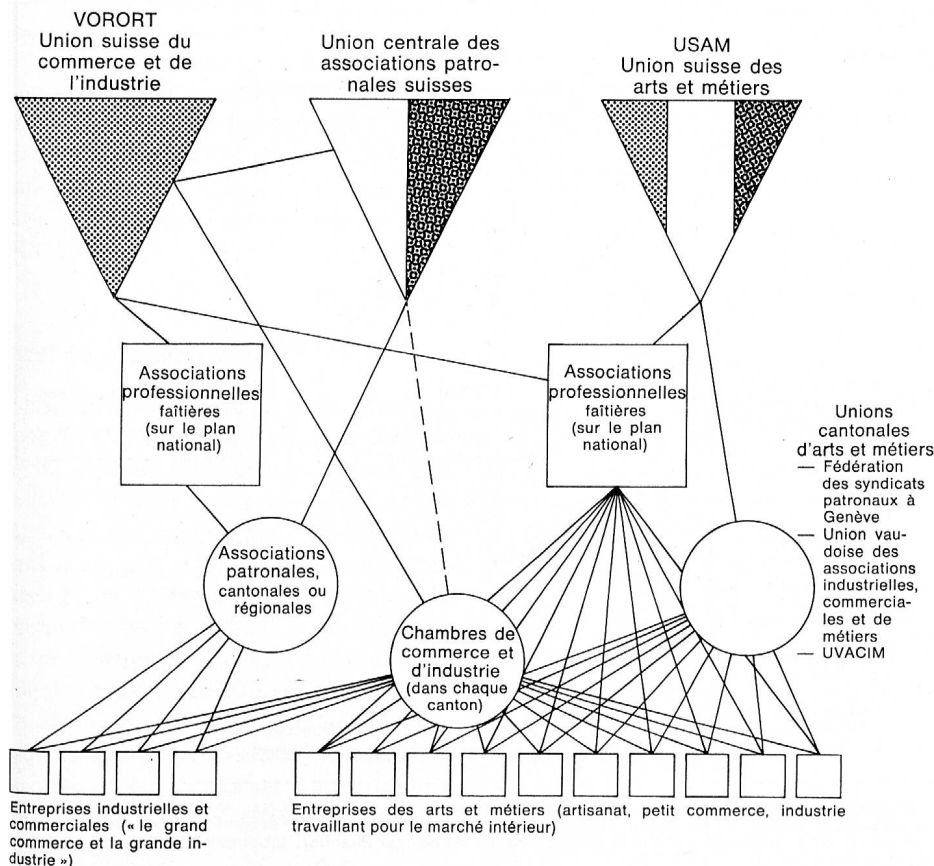
Le système fédéraliste de la Suisse nécessite une concertation tant à l'échelon régional ou cantonal que sur le plan national. L'économique et social ne sauraient échapper au schéma. D'où un réseau extrêmement dense d'organisations et de fédérations représentatives de tous les groupes d'intérêts œuvrant dans la communauté nationale : employeurs d'une part avec leurs associations professionnelles pour chaque branche économique, syndicats et organisations de salariés d'autre part si l'on s'en réfère à la **concertation des partenaires sociaux** ; Vorort, Association suisse des banquiers, associations de producteurs et organisations de défense des consommateurs si l'on pense à la **politique économique** et à son tissu dense de législations et règlements, les intérêts des uns et des autres étant enregistrés par les administrations fédérales dès qu'un projet voit le jour.

Du point de vue de la science politique, tous les groupes d'intérêt sont appelés « groupes de pression ». Les **associations faitières** jouent un rôle particulièrement important : leurs mandataires siègent très souvent au sein des commissions d'experts chargées des études préliminaires des lois ; ils sont invités à se prononcer pratiquement à l'occasion de chaque procédure de consultation et enfin ils disposent de leurs représentants au Parlement, tout en entretenant de bons contacts avec l'administration.

Leur influence sur la politique suisse — non seulement sur la politique économique — est considérée par les spécialistes comme étant extraordinairement importante, pour ne pas dire déterminante. Cette situation de puissance de l'économie au sein de l'Etat, combinée avec l'exclusion très poussée de la concurrence interne, a certainement contribué à permettre à l'économie suisse de s'assurer une position aussi forte à l'égard de ses concurrents étrangers et de la maintenir.

Les organisations patronales suisses

- activités dans le domaine de la politique économique ou politique d'entreprise
- activités relevant du domaine social (conventions collectives, institutions sociales, etc.)
- politique patronale



En raison de l'importance de l'économie pour le cadre de vie des citoyens, on ne peut plus aborder des problèmes d'instruction ou d'éducation civique sans évoquer le rôle des organisations économiques et sociales. Le présent dossier « Jeunesse et Economie » entend être un complément aux outils pédagogiques existants. Des exemplaires supplémentaires — pour distribution par exemple à tous les élèves — peuvent être commandés à :

Société Jeunesse et Economie
p.a. CIPR
Case postale 401
1211 GENÈVE 26

Un grand nombre d'associations en Suisse

On recense en Suisse environ 1100 organisations qui ont pour but sur le plan national la défense d'intérêts économiques et sociaux dont 700 représentent des milieux professionnels employeurs et 170 les salariés.

Groupe de pression

Au cours des dernières années, l'expression « groupe de pression » est devenue, malgré son incorrection grammaticale, d'usage courant dans la langue française. Dans son acception la plus générale, elle évoque les luttes engagées pour rendre les décisions des pouvoirs publics conformes aux intérêts ou aux idées d'une catégorie sociale quelconque.

Extrait de
« Les groupes de pression »
par Jean Meynaud
Collection « Que sais je ? »

Les organisations faitières

1. VORORT — Union suisse du commerce et de l'industrie

L'Union suisse du commerce et de l'industrie, que l'on a coutume de désigner par la dénomination abrégée de Vorort, du nom de son organe présidentiel, a été fondée en 1870. Ses membres ne sont pas des firmes commerciales et industrielles, mais les associations qu'elles forment, chambres de commerce et associations professionnelles. La liste des membres comprend aujourd'hui 125 sections, dont 17 chambres de commerce, 102 associations professionnelles et 6 autres sections. La quasi-totalité de l'industrie et une grande partie du secteur des services lui sont rattachés.

Buts et sphères d'activité

Le but poursuivi par le Vorort est la sauvegarde des intérêts du commerce et de l'industrie au sens le plus large. Le Vorort est le plus souvent amené à entrer en rapport avec les autorités fédérales, surtout dans le cadre des procédures de consultation. La nature de ses tâches veut qu'il entretienne des relations particulièrement étroites avec toutes les administrations fédérales pour tout ce qui concerne l'élaboration de la politique économique et commerciale suisse. Le Vorort est notamment l'interlocuteur privilégié de la Division du commerce. Groupant des importateurs et des exportateurs, rien de ce qui a trait aux échanges internationaux ne lui est indifférent. L'ouverture économique de la Suisse sur le monde : c'est lui.

2. L'Union centrale des associations patronales suisses

L'Union centrale des associations patronales suisses fondée en 1908 est la plus jeune des organisations faitières de l'économie du pays. Son origine remonte aux mouvements de grève du début du siècle. Les employeurs éprouvèrent le besoin de s'unir afin d'opposer un contrepoids à l'activité syndicale sur le plan national. C'est assez dire que l'Union centrale s'occupe plus particulièrement des relations du travail et de problèmes sociaux.

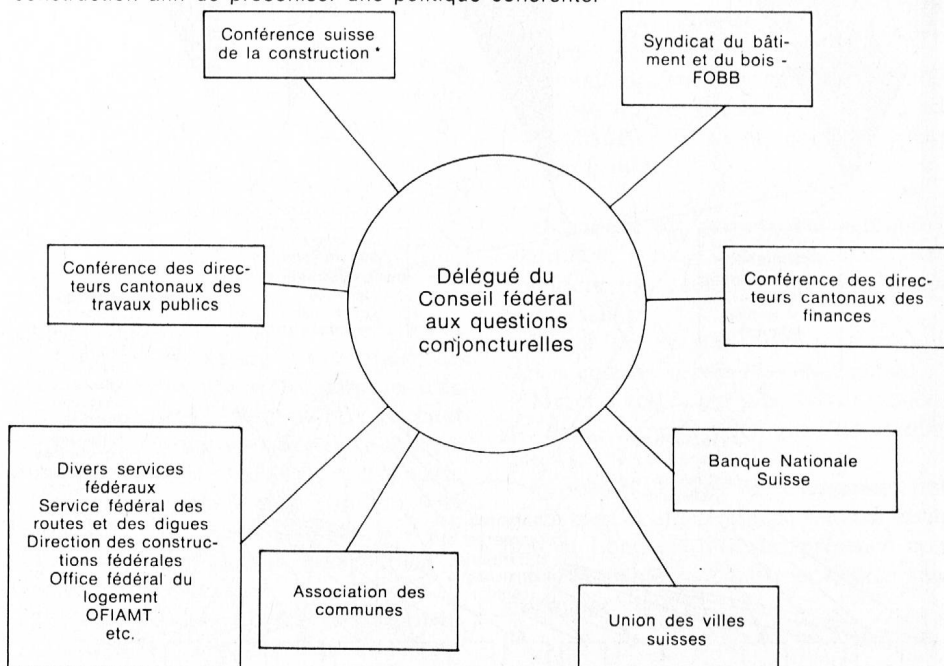
Ses membres et sa raison d'être

33 associations patronales de branches et 34 associations patronales locales ou

régionales lui sont affiliées. Les entreprises faisant partie des organisations-membres de l'Union centrale occupent largement plus d'un million de salariés, soit environ le 50 % de la main-d'œuvre active du pays. Sa mission fondamentale est de développer la coopération pacifique entre employeurs et salariés. L'Union centrale informe les employeurs sur les rapports et les conditions de travail et coordonne la politique patronale et sociale de ses membres et des entreprises qui leur sont affiliées. D'autre part, elle est interlocutrice des autorités et des administrations et est représentée dans toutes les commissions fédérales traitant des problèmes du marché du travail, de formation professionnelle et de questions sociales. Elle est enfin l'interlocutrice prioritaire des organisations de salariés, même si elle ne peut — comme l'Union syndicale suisse d'ailleurs — conclure au nom de ses membres des conventions de travail ayant force obligatoire. L'Union centrale traite en outre de tout sujet touchant à l'ordre économique et social, analyse les tendances à long terme de l'évolution de l'économie et de la société et aborde tous les thèmes de la gestion de l'entreprise influençant les conditions de travail, les prestations sociales et les questions de formation. Enfin, l'Union centrale représente le patronat suisse au sein des organismes internationaux d'employeurs et des institutions internationales (BIT, OCDE, Conseil de l'Europe tout particulièrement).

Un exemple de concertation économique

Le Forum chargé d'examiner les questions que pose le secteur de la construction afin de préconiser une politique cohérente.



* La Conférence suisse de la construction regroupe tous les milieux professionnels intéressés par les activités du bâtiment et du génie civil : entrepreneurs du gros et du second œuvre, architectes et ingénieurs, producteurs de ciment et de tous les matériaux de chantier, fabricants de meubles, ferblantiers-appareilleurs, etc.

3. USAM — Union suisse des arts et métiers

L'Union suisse des arts et métiers (USAM) a été fondée en 1879. Aujourd'hui, les 280 associations des arts et métiers de Suisse, groupant approximativement 130 000 membres individuels, lui sont presque toutes rattachées. A côté des unions cantonales interprofessionnelles d'arts et métiers, les associations professionnelles occupent nettement une place prépondérante. L'USAM a pour but « la sauvegarde des intérêts des arts et métiers ». Elle appuie tous les efforts déployés pour améliorer les prestations des entreprises (formation professionnelle et formation des chefs d'entreprise, institutions d'entraide, etc.), et, fonction principale, participe aux politiques économiques, sociale et fiscale de la Suisse.

Politique des arts et métiers — nouveaux aspects

Convaincue que l'interventionnisme de l'Etat est le plus souvent préjudiciable précisément aux entreprises et branches de moindre importance, donc en général aux plus faibles, et que pour se développer, ces entreprises ont surtout besoin de liberté d'action et non d'interventions d'un appareil étatique toujours plus puissant, l'Union suisse des arts et métiers poursuit une politique nettement libérale qui mène parfois à de véritables confrontations avec les autorités fédérales.

Union suisse des paysans

Dans les deux dernières décennies du XIX^e siècle, une crise grave a secoué l'agriculture suisse. Pour remédier à cet état de choses, les paysans fondèrent des coopératives et des associations dont la union allait donner naissance en 1897 à l'Union suisse des paysans. Toutes les grandes associations de défense des intérêts agricoles en font partie, en tant que sections — 76 actuellement. L'Union agit à trois niveaux différents : elle est en liaison permanente avec la paysannerie, elle entretient avec les autres partenaires sociaux des contacts étroits et amicaux et elle s'est imposée vis-à-vis des autorités comme la plus haute instance représentative des intérêts paysans.

Champ d'activité

Comme organisation faîtière, elle prend position sur les textes légaux relatifs à l'agriculture, à l'économie générale, à la politique financière et sociale, elle collabore, dans le cadre de commissions consultatives avec les autorités et les représentants des groupements économiques partenaires, s'occupe de l'orientation à donner à l'agriculture afin d'adapter la production aux possibilités d'écoulement. Afin d'assurer la protection — prévue par la loi — de notre agriculture contre la concurrence étrangère, des représentants de l'Union participent aux négociations sur les traités de commerce et les accords douaniers. De plus, l'Union s'associe aux travaux d'une série d'organisations internationales (FAO, FIPA, OCDE, etc.).

Politique agricole

L'agriculture qui ne participe plus que pour 6 % à l'activité économique du pays est un groupe professionnel restreint. Les pouvoirs publics ayant une plus grande influence sur la politique et les revenus dans le secteur agricole que dans d'autres secteurs de l'économie, c'est le rôle de l'Union suisse des paysans d'expliquer les mesures prises mais aussi d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur d'éventuelles insuffisances. La responsabilité de l'approvisionnement en denrées alimentaires du pays et la sauvegarde du patrimoine naturel incombent en effet à l'agriculture suisse.

5. USS - Union syndicale suisse

L'Union syndicale suisse (USS) fêtera en 1980 son centième anniversaire. Elle s'est développée à partir de l'ancienne Union ouvrière suisse à laquelle appartenaient des groupements syndicaux de même que des associations politiques, des caisses-maladie et autres institutions ouvrières de prévoyance. Aujourd'hui, l'Union syndicale suisse regroupe 16 syndicats totalisant plus de 475 000 membres.

Ses compétences et son rayonnement

Ses tâches relèvent de la politique économique et sociale. Elle défend les intérêts des salariés dans d'innombrables commissions fédérales d'experts de même que par des requêtes et prises de position à l'intention du Conseil fédéral et de l'administration. Il est également de son ressort de donner des mots d'ordre pour les votations fédérales et, le cas échéant, de lancer des initiatives. Par contre, l'USS ne conduit pas de négociations tarifaires ou salariales et par conséquent ne signe aucune convention collective. Ces domaines sont exclusivement réservés aux différents syndicats qui lui sont affiliés.

Conformément à ses statuts, l'Union syndicale suisse est neutre du point de vue confessionnel et indépendante vis-à-vis des partis politiques. Cette indépendance signifie qu'elle ne doit pas avoir de liens organiques avec un parti, mais elle ne signifie nullement que l'USS renonce à une action politique. Son credo politique est simple : travailler à l'instauration d'un ordre économique et social garantissant le bien-être de tous les hommes et assurant l'égalité non seulement politique, mais aussi économique et sociale. L'USS est le principal support de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière dont l'activité dépasse nos frontières. Elle est en outre en étroites relations avec le mouvement syndical international et représente le monde ouvrier suisse dans diverses organisations internationales.

1 salarié sur 3 membre d'un syndicat

On recense en Suisse 2,7 millions de salariés dont plus de 850 000 sont membres d'un syndicat ou d'une association de caractère syndical, c'est-à-dire qui a pour tâche d'assurer la défense des intérêts matériels et professionnels de ses membres.

- Union syndicale suisse (16 syndicats), 475 000 membres ;
- Fédération des sociétés suisses d'employés (12 organisations), 150 000 membres ;
- Confédération des syndicats chrétiens de Suisse, 107 000 membres ;
- Union suisse des syndicats autonomes, 25 000 membres ;
- Association des cadres techniques d'exploitation, 15 000 membres ;

— Association suisse des salariés évangéliques, 14 000 membres.

Grâce au syndicalisme, les conditions de travail des salariés sont aujourd'hui très largement régies par les contrats collectifs. Il existe aujourd'hui quelque 1300 contrats collectifs dont près d'un dixième sont d'application nationale dans la branche professionnelle ou économique pour laquelle ils ont été conclus. Le plus grand nombre ne s'applique qu'à une entreprise, les autres créent des obligations dans les branches concernées au niveau d'une commune, d'un canton ou d'une région. Par décision du Conseil fédéral, un contrat collectif peut être déclaré « de force obligatoire ». Dès lors, il doit être appliqué au même titre qu'une loi par les partenaires sociaux.

L'UNION SYNDICALE SUISSE :

16 syndicats - 475 000 membres

	10 000	20 000	30 000	40 000	50 000	60 000	100 000	110 000	120 000	130 000	140 000
1. FTMH	144 681 membres										
2. FOBB	111 431 membres										
3. SEV	58 514 membres										
4. VPOD	41 716 membres										
5. FCTA	31 779 membres										
6. Union PTT	24 844 membres										
7. FST	15 316 membres										
8. FTCP	14 695 membres										
9. SSFP	6284 membres										
10. USL	6279 membres										
11. FVCE	5905 membres										
12. ASFTT	4517 membres										
13. FSPD	3560 membres										
14. FSORC	3324 membres										
15. SSM	1491 membres										
16. FSTTB	389 membres										

La FTMH, Fédération suisse des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie, le plus important syndicat du pays, approche les 150 000 membres. La FOBB en est quant à elle à 111 000 membres.

Partenaires sociaux et paix du travail : évolution d'un vocabulaire

Signée pour la première fois le 19 juillet 1937 dans la métallurgie et l'horlogerie, la fameuse convention de la « Paix du travail » excluait toute mesure de combat (mise à l'interdit, grève, lockout) dans les relations entre partenaires sociaux. Aujourd'hui, le secrétaire de l'Union syndicale suisse (USS), M. Benno Hardmeier, préfère parler des relations « entre employeurs et employés » plutôt qu'entre « partenaires sociaux ».

Autre demande syndicale : la paix du travail **absolue** n'aurait plus à être ancrée dans les conventions, mais seulement la paix **relative**. Jusqu'alors, la notion de paix absolue signifiait que toute action de grève était exclue pendant la durée du contrat. Dans un régime de paix relative, les syndicats peuvent déclencher une grève en tout temps, sauf sur les points déjà réglés contractuellement. Et pour le président des syndicats chrétiens, M. Guido Casetti, la paix du travail n'est pas le gage d'une « harmonie préétablie : la coopération où et quand elle est possible. La confrontation lorsqu'elle est inévitable ».

Du côté patronal, on continue d'estimer qu'en échange des concessions que l'employeur fait dans le contrat collectif de travail, il est nécessaire d'avoir une contrepartie. « Or les syndicats ne peuvent offrir qu'une seule concession : la paix du travail absolue » déclare M. Heinz Allenspach, directeur de l'Union centrale des associations patronales suisses. Et il ajoute que « celui qui nie la paix du travail absolue nie aussi le contrat collectif ».

Quelques autres groupes économiques influents

1. L'Association suisse des banquiers (ASB)

Cette organisation regroupe les principales banques et établissements de crédit du pays. Son activité semble aller de soi : organisation et protection de la profession. Mais également collaboration avec les autorités — principalement la direction de la Banque Nationale Suisse — pour tout ce qui touche aux politiques de la monnaie et du crédit. L'ASB est consultée chaque fois qu'il s'agit de prendre des arrêtés urgents pour la défense de notre monnaie et la lutte contre l'inflation.

2. Associations faitières de branches importantes

Société suisse des entrepreneurs, Zurich
Association suisse de l'industrie de l'habillement, Zurich
Union pétrolière, Zurich
Société suisse des industries chimiques, Zurich
Union des centrales suisses d'électricité, Zurich
Société suisse des brasseurs, Zurich
Société suisse des maîtres imprimeurs, ZH
Société suisse des constructeurs de machines, Zurich
Association patronale suisse des constructeurs de machines et industriels en métallurgie, Zurich
Union des fabricants suisses de chocolat, Berne
Fédération de l'industrie suisse du tabac, Fribourg
Chambre suisse de l'horlogerie, La Chaux-de-Fonds
Fédération horlogère suisse, Bienne
Union professionnelle suisse de l'automobile, Berne
Association des compagnies suisses d'assurances, Zurich
Association patronale d'entreprises suisses de transport, Berne
Société suisse des hôteliers, Berne
Fédération suisse des cafetiers, restaurateurs et hôteliers, Zurich
Société suisse des libraires et éditeurs, ZH

3. Autres associations importantes

Union suisse des propriétaires fonciers, Zurich
Union suisse des locataires, Bâle
Société pour le développement de l'économie suisse - SDES, Zurich et Genève
Office suisse d'expansion commerciale - OSEC, Zurich
Fédération routière suisse - FRS, Berne
Fédération suisse du tourisme, Berne
Office national suisse du tourisme, ZH
Concordat des caisses-maladies suisses, Soleure
Fédération des médecins suisses, Berne
Société suisse des ingénieurs et des architectes, Zurich
Fédération des architectes suisses, Berne
Union des villes suisses, Zurich
Association des communes suisses, Berne
Fédération suisse des consommateurs, BE
Fondation pour la protection des consommateurs, Berne

4. La Fédération romande des consommatrices

En Suisse romande, la FRC agit depuis bientôt 20 ans afin de sensibiliser les administrations sur le rôle de la consumma-

tion dans le circuit économique et afin de mobiliser les consommateurs sur les lacunes les plus criardes du dialogue « producteur - commerçant - acheteur et utilisateur ». Devenue essentiellement une association de membres individuels (elle en compte actuellement 44 000) elle est un contre-pouvoir qui rétablit l'équilibre. « C'est pour les consommateurs que les marchandises sont fabriquées et mises sur le marché ; ce sont eux qui les paient, il serait donc normal que ce soit eux aussi qui orientent la production selon leur convenance » et leurs besoins réels.

5. Il faudrait encore s'arrêter sur d'autres forces économiques, telles l'Union suisse des coopératives de consommation (COOP) qui cherche à ne pas être trop politisée, la Fédération des coopératives MIGROS qui a son appendice politique évident avec l'Alliance des Indépendants, et l'Union suisse d'achat (USEGO), plus du 60 % du marché suisse de l'alimentation étant entre les mains des deux premières.

Cadre de vie des Suisses Rôle déterminant des organisations économiques

Le rôle joué en Suisse par les organisations professionnelles est déterminant pour la vie sociale de nos populations. En effet, l'essentiel des bases sur lesquelles reposent les relations entre travailleurs et employeurs est constitué par les conventions et accords signés par les représentants des partenaires, après négociations permettant de s'entendre concrètement et sans intervention ni des lois, ni des pouvoirs publics. Ce régime de droit privé s'est renforcé au fil des ans ; il est aujourd'hui une valeur caractéristique de notre mode de vie professionnelle à nul autre comparable dans le monde puisque partout ailleurs on tend à légiférer pour tout et pour rien, tissant un réseau contraignant de l'Etat qui, par ses lois, emprisonne les partenaires sociaux et les moule dans une uniformité privée de toute souplesse et de toute faculté d'adaptation.

Le régime helvétique des conventions et accords de droit privé contraint les partenaires à une discussion quasi permanente, les obligeant du même coup à dresser un inventaire, lui aussi quasi permanent, des données humaines, sociales, politiques et économiques.

On peut obtenir gratuitement d'autres exemplaires de ce dossier en s'adressant à « Jeunesse et Economie », case 401, 1211 Genève 26. Tél. (022) 43 52 00.

L'enseignant complémentaire du Mail

Travaillant depuis de nombreuses années dans la même école, nous avons eu le temps de bien nous connaître et de fréquentes discussions nous ont permis de confronter nos points de vue. Aussi former une équipe pédagogique se fit naturellement.

Le but de cette collaboration est dans la ligne développée ces dernières années d'obtenir la démocratisation des études.

L'école doit donner sa chance à chaque enfant et elle doit développer chez lui, d'une part des qualités d'efficacité personnelle, d'autre part des aptitudes à agir seul, de façon indépendante et enfin lui donner des connaissances. Nous pensons qu'une alternative est à trouver à la fois dans la personnalisation de l'enseignement à travers le travail d'équipe des enfants et des enseignants.

Pour travailler dans ces deux domaines — collectif et individuel — nous avons proposé deux branches.

1. Etude des sciences par des recherches en travail de groupes (afin de développer le respect et le souci d'autrui, le sens de l'équipe et la socialisation).

Nous voulons offrir à nos élèves une plus grande possibilité d'agir et d'expérimenter. Les travaux de Jean Piaget ont montré l'importance fondamentale de l'enfant qui construit ses connaissances par son action individuelle ou de groupe. Nous suivons pour une large part le rythme des enfants.

Le travail de groupe nous semble une technique excellente et nous avons choisi comme matière les sciences. Nous pouvons faire des expériences en classe et à l'extérieur, des enquêtes et des visites de musée. La présence de deux enseignants dans la classe permet une disponibilité plus grande pour chaque groupe.

Un autre point nous paraît important : la participation de l'enseignant complémentaire à la vie du groupe-classe et à la vie de l'école. La responsabilité de l'enseignant complémentaire lors des leçons est égale à celle du maître.

2. Amélioration du français (en ce qui concerne un des domaines cités plus haut — savoir le développement des connaissances).

C'est un domaine généralement où la réussite paraît incertaine car il n'est permis de réussir dans ce domaine que lorsque l'on fait partie de la classe privilégiée où les comportements linguistiques sont l'apanage d'une tradition familiale.

Les enfants de notre quartier — niveau

socio-culturel fort modeste où de nombreux élèves ne sont pas de langue maternelle française — éprouvent de grandes difficultés à s'exprimer.

L'étude du français nous paraît à plus d'un point importante, car :

- il est nécessaire dans toutes les disciplines scolaires (mathématiques, environnement, etc.) ;
- pouvoir s'exprimer avec une certaine facilité permet à chaque être humain de se sentir mieux dans sa peau et lui permet d'être l'égal d'autrui.

On se rend compte dans les relations que nous avons avec les parents que :

- l'on se parle de moins en moins en famille ;
- la lecture est inexistante et souvent remplacée par des bandes dessinées d'une valeur fort inégale et discutable ;
- la télévision prend chaque jour une place plus grande.

Nous pensons qu'il est nécessaire que tous les élèves aient la possibilité d'approfondir l'expression française. Il nous semble hautement néfaste de discriminer les « forts » des « faibles ». C'est pourquoi nous avons formé des groupes de 5 à 6 élèves qui travaillent 2 heures par semaine avec l'enseignant complémentaire, ceci durant environ 8 semaines consécutives selon l'effectif de la classe. Nos ambitions se limitent dans le cadre de notre expérience à un éveil de l'expression française au moyen de certaines méthodes bien précises telles que :

- enregistrement d'histoires avec amélioration ;
- reportages ;
- marionnettes.

Après 4 mois de fonctionnement nous pouvons faire quelques remarques :

- on peut déjà sentir une amélioration de l'ambiance de la classe entre les élèves et maîtres-élèves ;
- la collaboration entre les enfants va au-delà des sciences. Nous devons noter que nous avons la chance d'avoir une bibliothèque dans l'école, tenue par une enseignante avec qui nous collaborons étroitement ;
- s'il est vrai que nous ne voyons pas encore de résultats — et il faudra plusieurs années pour les mesurer — nous pouvons constater une évolution très marquée des élèves. On assiste égale-

ment à une évolution des enseignants dans le sens d'une nouvelle pédagogie (enseignement par groupes, enseignement individualisé) et d'une certaine ouverture d'esprit ;

- jusqu'à présent l'enseignant complémentaire travaillait avec chaque maître séparément. Nous aimerions maintenant nous acheminer vers une collaboration plus grande entre deux enseignants du même degré et l'enseignant complémentaire.

L'équipe du Mail.

Frédéric Mathil

Le matin du 13 janvier, nous avons rendu un dernier hommage à celui qui fut, pendant vingt-six ans, notre inspecteur de chant. Nombreux étaient les membres honoraires de la SPG venus témoigner de leur fervente estime pour le pédagogue dont la vie entière a été consacrée à la musique. Nous avons en outre reconnu, au Centre funéraire de Saint-Georges, MM. Micheli, maire de Jussy et son adjoint M. Loup, Robert Dottrens, professeur, Jo Baeriswyl, Fernand Quiblier, ancien secrétaire de la DEP, les inspecteurs, actifs ou retraités, Mauris, Kister, Bülsterli, Delétraz, Lecoultré et Sauthier ainsi que Raymond Uldry, ancien directeur de l'Orientation professionnelle.

Le pasteur Blanvalet qui présidait le culte centra sa prédication sur le v. 3 de l'Épître de Paul : « Chantez de tout votre cœur votre reconnaissance à Dieu » où Frédéric Mathil puisait, enfermé dans la cécité qui l'avait frappé il y a bien des années, l'espérance et la sérénité dont il était empreint.

Frédéric Mathil, entré dans l'enseignement primaire en 1905, d'abord comme sous-régent, dirigea une classe jusqu'en 1924 et assumait la charge de maître principal à l'école de Saint-Jean. En 1925, le Département lui confia l'inspection du chant et la formation musicale des stagiaires. Dès 1918, en collaboration avec Emile Unger et Albert Rudhardt, il s'attachait à « la Chansonnaie », recueil édité en 1933 dont les mélodies sont dans la mémoire de 35 volées ayant passé par l'école primaire.

Dans toutes les classes du canton, l'inspection de Frédéric Mathil c'était une heure de lumière pour les élèves, pour leurs maîtres un enrichissement.

Jean Lagier.

Rédactrice de la rubrique genevoise :
Mme Lilliane URBEN, c/o SPG, bld
Georges-Favon 14, 1204 GENÈVE,
tél. (022) 29 26 60.

De l'utilité d'un syndicat...

Première remarque : je n'essaierai pas d'évaluer ici les avantages et désavantages du syndicat comparé à une association professionnelle corporative, voire une association style « amicale de contemporains » !

Mais plutôt de dissenter sur l'efficacité, le poids, l'audience et la crédibilité du SAE-SPN, de la SPR.

Nous prend-on au sérieux ?

Un débat passionnant et passionné a secoué le comité de district de la section de Neuchâtel du SAE-SPN : la lassitude de certains membres, leur réaction de ras-le-bol, leur désintéressement aux activités de leur syndicat sont autant de signes qu'un « malaise » latent existe. Et pourtant le comité de district (de même le comité central) est constitué exclusivement d'institutrices et d'instituteurs enseignant.

Il n'y a pas de fossé professionnel, de perte de contact avec les problèmes propres au praticien... Nous ne sommes pas les employés de nos collègues, des administrateurs glacés et paperassiers. Nous sommes des collègues, simplement.

Décus ? Certains le sont. La SPR a bon dos : les tergiversations romandes quant à l'appellation de notre association-fédération à compétences syndicales ne peuvent pas, à elles seules, expliquer cette... anoxie !

Un collègue, cherchant à établir un barème lui permettant de « classer » l'ordre de grandeur des diminutions de la finance d'inscription au camp de ski à payer par les parents a consulté les taxations fiscales des parents demandant une exonération partielle ou totale de cette finance. A sa stupéfaction, il a remarqué un certain blocage, à un certain moment, comme si on craignait que les rentrées fiscales pour 1977 ne dépassent trop le « seuil » inquiétant au-delà duquel le budget... pessimiste serait vraiment trop pessimiste !

Beaucoup de contribuables paieront donc leurs impôts 1977 en 1978. Cette impression d'impuissance devant certaines manipulations est parfois responsable de ce climat de méfiance, de désabusement total, d'insécurité.

La commission financière du SAE-SPN abat un travail gigantesque et n'obtient que des miettes ! Le fossé entre les enseignants neuchâtelois (sans oublier nos amis fonctionnaires en général) ne cesse de se creuser. Et ceci bien que la situation financière de l'Etat ne corresponde guère

à la « crise » dont on s'efforce de nous faire croire qu'elle existe vraiment et particulièrement pour nous, les salariés, les prolos de l'enseignement comme dit mon ami José.

Trop souvent nos revendications restent lettre-morte. Pourquoi ? A nous d'abord la responsabilité de cet état de fait ! **Nous obtenons les résultats de nos moyens...** Aussi longtemps qu'un bon 40% de nos collègues se complairont dans un isolationnisme obstiné et inconscient, aussi longtemps qu'ils attendront (de l'extérieur) afin de voir (et d'en bénéficier en tout égoïsme) quels avantages nous aurons pu négocier, aussi longtemps devrons-nous attendre que nos démarches obtiennent l'audience qu'elles méritent, qu'elles soient d'ordre pédagogique ou social.

On peut affirmer que de multiples combinaisons, des plans audacieux et réalistes, voire réalisables (!) mijotent, le soir, à la chandelle et... ne sortent pas des chaumières où ils ont été ingénieusement conçus. On maugrée, on grimace, on hausse les épaules.

Evidemment nous récoltons les miettes, nous glanons !

Nous glanons juste assez pour endormir les indécis de l'affiliation ! Nous manipulons une arme à double tranchant.

Un collègue enseignant nos futurs collègues n'affirmait-il pas que nous devrions avoir honte de nos traitements... Est-ce vraiment à NOUS d'éprouver ce sentiment ? Je pense que c'est la réponse que ferait le comité directeur de la VPOD de Zurich à son membre « étourdi »...

Il est évident que si déjà et avant même d'être sorti de l'EN nos collègues croient qu'il s'agit d'une opinion très répandue, alors nous comprenons leur méfiance.

Les résultats de nos moyens...

Eh oui ! Nous ne pouvons que nous débattre en de multiples séances internes, participer aux séances des commissions paritaires car le SAE-SPN et le SNEPP-VPOD sont organisés : ils parviennent à trouver ces dizaines de délégués sollicités. Mais dans un premier temps, il a fallu les trouver. Que de travail réalisé gratuitement ! Nos cotisations servent parfois à des tâches auxquelles on n'aurait pas imaginé qu'elles servent !

A la limite, nos syndicats pourraient être comparés à un service complémentaire ou parallèle des DIP. Un service

bénévole donc très actif ! On pourrait imaginer ce qui se passerait au moment où cet interlocuteur deviendrait mille puis sept mille interlocuteurs parfaitement divisés mais individualisés au maximum ; plus d'Educateur où découvrir ses propres lacunes éventuelles est un service gratuit et supplémentaire offert à ses employeurs par ses employés ! Plus de Congrès SPR : que d'efforts économisés, que de temps passé à sillonner la Romandie ou la Suisse que l'on pourrait consacrer à sa classe, à sa famille, à sa culture personnelle... Plus de comité central romand donc plus d'interlocuteurs valables (!) pour les CS I et II... pour la CDIP... Verrait-on les DIP fondre leurs effectifs pour atteindre le chiffre que je ne peux citer ici et que me donnait l'ancien chef de DIP, M. Antoine Borel lors d'une de nos conversations dans son jardin à Marin... UTOPIE ! C'est le mot. La réaction en chaîne ne se produirait que dans l'une des molécules. L'autre ne perdrait aucun électron.

Utilité, efficacité. Peut-être nos associations ont-elles contraint nos partenaires à s'organiser, à multiplier le nombre des collaborateurs selon les principes de la loi exposée par le Darwin de la biologie administrative, le professeur Parkinson ! Peut-être risquons-nous de subir à notre tour cette loi à progression quasi géométrique si nous persévérons dans notre désir de vouloir nous organiser.

Laisser tomber pendant qu'il en est encore temps ?

Certes, pour beaucoup, l'administration est un métier. Mais pour nous, cela vient s'ajouter à notre travail en classe et à domicile. Alors à nous la liberté, à nous les champs de ski, les vrais week-ends, les vraies vacances (il faut bien planifier son trimestre pendant qu'on en a le temps, taper et tirer ses stencils alors qu'on nous imagine folâtrant quelque part sur la planète !). Finies les réactions secondaires des collègues mécontents, décus, mortifiés, jaloux (!), car pour un membre authentique du SAE-SPN, le syndicat n'est pas un tremplin vers une... une « promotion ». Pour ce membre existe une seule promotion : celle de ses élèves vers le monde de l'apprentissage de la vie d'adulte. D'accord ? Pas d'accord ? Le titre de ce texte sera l'un des points de l'ordre du jour de la prochaine AG de district, le 7 février 1978, au restaurant des Beaux-Arts. Venez exprimer vos suggestions et critiques. Nous serons tout oreille...

J.-P. Buri.

Référendums...

Deux référendums mais un état d'esprit unique, une seule tendance : une opposition sourde à l'aide aux hautes écoles et à la recherche d'une part, rejet de la neuvième révision de l'AVS d'autre part.

La Société pédagogique romande s'est récemment donné des compétences autres que... pédagogiques. Le comité central du schweizerische Lehrerverein a été mandaté en décembre 1977 pour la mise au point d'un texte donnant de manière précise la position de l'Association sœur de la SPR. Le refus au référendum s'opposant à l'aide aux hautes écoles est acquis.

Il est possible d'imaginer que le référendum recommandant le rejet de cette neuvième révision n'aboutisse pas ; on pourrait alors en déduire que la prise de position de la SPR — du CC — ne changerait en rien à ce que nous souhaitons. Mais on peut aussi penser qu'à force de nous taire, de rester dans cette majorité silencieuse tant décriée continue d'ameurer de l'eau au moulin des détracteurs de notre association faïtière et plus précisément de notre syndicat autonome neuchâtelois si féroce ment attaqué dans la presse syndicale d'obédience VPOD.

Si l'absentéisme peut à la rigueur servir à se sortir d'une impasse, il ne faudrait généraliser cette pratique trop floue, trop sujette à toutes sortes d'interprétations dont certains ne manquent pas de profiter » quitte à écrire des énormités d'imprécision et de hargne.

Le SAE-SPN s'accommode tant mal que bien (!) des décisions prises à Yverdon mais de nombreux membres suivent minutieusement l'évolution de la situation... Le plus petit coup de frein dans le programme à caractère syndical de la SPR passant à ces observateurs attentifs la possibilité de « voir » une certaine non-exploitation des compétences que la SPR doit » utiliser à fond ne ferait qu'amplifier ce sentiment de prudence... réserve pour tout ce qui se fait « au sommet ». Ce sentiment n'est pas un phénomène limité oublions pas.

La décision que prendra le prochain comité central romand les 27 et 28 janvier a donc beaucoup d'importance. Ces quelques lignes seront pour une fois contemporaines à la discussion et au vote du CC. Espérons que les postes feront diligence.

J.-P. Buri.

Quelques informations...

En 1973, un postulat déposé sur le pupitre du Conseil d'Etat demandait qu'on reprenne l'étude du statut du corps enseignant (traduction en clair !).

En 1978, le projet en serait à sa quatrième bouture. Rien ou presque ne semble « transpirer » à part peut-être la certitude que nous serons fixé quant au problème de la liberté de domicile dans notre République. A notre avantage ? That is the question... Rappelons toutefois la position et de la SPR et du SLV. Liberté de domicile pour tous.

Le 20 janvier, le Comité central du SAE-SPN écoutera très attentivement le rapport que nous fera notre président cantonal sur les travaux de la commission chargée d'étudier les modalités d'application relatives à l'égalité de traitement entre institutrices et instituteurs. Rappelons que les deux présidents des deux syndicats ont été invités à assister à ces tra-

L'ACNMEP rappelle :

L'Association cantonale neuchâteloise organise un premier week-end à skis, les 4 et 5 février 1978, aux Crosets-Champéry. Ce cours s'adresse aux skieurs de tous les niveaux et offre, en option, une initiation au slalom et au ski artistique. Il est ouvert à tous les membres du corps enseignant.

Abonnement général sur les installations suisses et françaises. Prix, tout compris : Fr. 90.—.

Un deuxième cours aura lieu les 4 et 5 mars au Collons-Sion et devrait permettre

aux skieuses et skieurs bien entraînés de participer au « Tour de Verbier » par Thyon, Super et Haute-Nendaz, Les Mayens de Riddes, Verbier, Le Mont-Gelé, le Grepon-Blanc avec un retour aux Collons.

Dans cette même séance nous redéfinirons notre position quant à l'enseignement en « duo ».

Après les entretiens que nous avons eu avec des représentants du Parti libéral, du Parti radical et du Parti socialiste, nous rencontrerons une délégation du Parti progressiste neuchâtelois. Un prochain « Educateur » vous donnera de plus amples renseignements sur les divers points évoquée ci-dessus.

J.-P. Buri.

aux skieuses et skieurs bien entraînés de participer au « Tour de Verbier » par Thyon, Super et Haute-Nendaz, Les Mayens de Riddes, Verbier, Le Mont-Gelé, le Grepon-Blanc avec un retour aux Collons.

Abonnement général de deux jours.
Prix, tout compris : Fr. 90.—.

Renseignements et inscriptions, au plus tard 10 jours avant chaque cours, auprès de Roger Huguenin, Chasselas 22, 2034 Peseux. Tél. (038) 31 40 38.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise : Maurice TISSOT, rue de la Gare, 2205 Montmollin. Tél. (038) 31 40 54.

POUR VOTRE CAMP DE SKI

CABANE BELLA-TOLA (SCS)

Café-restaurant / Val d'Anniviers - Altitude 2340 m.

Au cœur des pistes et des téléskis.

Neige garantie jusqu'à Pâques.

Chauffage centrale - Téléphone - Douches - Deux réfectoires - 130 lits.

Cuisine du patron.

Pension complète à partir de Fr. 21.—.

Renseignements : Gabriel Favre, 3961 St-Luc.

Tél. (027) 65 15 37.

Semaines libres : du 23 au 28 janvier 1978, du 13 février au 18 février 1978, du 20 au 25 mars 1978.

La vie au foyer jurassien d'éducation

De l'intéressant rapport qui nous a été remis par le Foyer jurassien d'éducation à Delémont, nous extrayons ces quelques pages dues à son directeur, M. Georges Rais. B.

Evolution de la prise en charge institutionnelle

Dans les limites de ce bref exposé, j'ai l'intention, d'une part, de montrer quelques lignes de force ayant marqué l'évolution de la prise en charge des enfants en institution et, d'autre part, de préciser les intentions de l'équipe actuellement au travail au Foyer jurassien quant aux objectifs qu'elle s'est fixés.

Au début de ce siècle, donc, l'institution qui accueille un enfant se substitue pour ainsi dire complètement à la famille. L'enfant passe tout son temps dans l'institution, les parents ont un droit de visite très limité, les vacances sont rares. Dans cette conception de prise en charge, dite gardienne, il s'agit d'offrir à l'enfant rejeté de l'Ecole publique un asile, un milieu de vie protégé.

Le règlement de Maison est très important : il codifie, dans le détail, l'existence des enfants et des adultes qui forment une sorte de communauté. Le respect de ces règles de vie s'assortit d'un système de sanctions, récompenses et punitions, qui garantit le bon fonctionnement de l'ensemble. Les surveillants y veillent de près. Seul l'instituteur, chargé de faire assimiler des connaissances selon les principes de l'enseignement traditionnel, a une formation pédagogique. Des écrivains ont décrit d'une manière saisissante l'ambiance de ces institutions (A. Daudet dans *Le Petit Chose*, Pagnol dans *Merlusse* entre autres).

A l'âge de 14 ans, l'adolescent quittait la Maison d'enfants. Il était confronté sans transition et sans préparation aux exigences de la vie professionnelle ; il se trouvait plongé brusquement dans la société, alors même que souvent il avait perdu ou n'avait jamais perçu le sens d'une vie familiale.

Il va sans dire que les résultats à long terme du placement en institution étaient bien aléatoires.

Une évolution spectaculaire se manifeste lorsque les pédagogues considèrent que le **placement d'un enfant en institution sert à préparer l'insertion professionnelle et sociale** de l'adulte en devenir.

Cette conception de la prise en charge, dite pragmatique, conduit à reproduire, à l'intérieur de l'institution, les normes de

la société auxquelles on entend conditionner les enfants. Il faut alors que tous les efforts et activités s'orientent dans ce sens. Le surveillant cède son poste à l'éducateur qui apparaît comme un spécialiste chargé de mettre en place chez l'enfant un réseau serré de références et d'habitudes nécessaires à l'insertion sociale. L'instituteur voit son action complétée par des maîtres de travaux manuels et de sports.

Le plan d'études se réfère aux connaissances nécessaires à l'entrée en apprentissage. Dans ce processus, appliqué parfois à la lettre, on apporte certes, aux jeunes, quantité de connaissances utiles et nécessaires à la vie, mais on tient peu compte de leur personnalité propre, de leurs aspirations, de leurs goûts et besoins affectifs. C'est en quelque sorte le règne des spécialistes. Les parents jouent un rôle mineur : ils ne peuvent qu'approuver, ne collaborent pas au vrai sens du terme. Les liens profonds qui unissent la famille en sont souvent distendus, la responsabilité se partage mal.

Ces Maisons d'enfants sont bien des modèles studieux et sérieux. Mais il leur manque souvent une valeur essentielle : la possibilité d'y vivre pleinement les péripéties d'une existence d'enfant avec sa dose de jeux, de fantaisie et d'imagination.

Cet étouffement de la personnalité a été l'un des points faibles sur lesquels ont porté les critiques des détracteurs de ce mode de prise en charge.

Les apports scientifiques des psychologues, médecins et sociologues ont élargi le champ de vision des responsables de maisons d'enfants. Il fallait, d'une part, rester en prise directe avec les impératifs de l'insertion sociale et professionnelle et, d'autre part, introduire des éléments nouveaux répondant au besoin impérieux de restituer à l'enfant ce que l'on pourrait appeler sa joie de vivre et son droit d'épanouir sa personnalité.

Il faut situer cette démarche parallèlement à celle que conduit l'Ecole elle-même qui, tout en tentant de réduire le fossé qui la sépare de la vie, entend instaurer une pédagogie permettant aux personnes de devenir libres et responsables.

On a vu dès lors différents systèmes

éducatifs s'ériger en modèles institutionnels.

La réaction extrême a donné naissance à des maisons d'enfants dans lesquelles, sous prétexte de liberté fondamentale et de respect de l'individu, on a postulé l'absence de toute contrainte, de tout plan de travail, de toute norme, conduisant naturellement à des catastrophes dont ont été finalement victimes les élèves et leurs parents. Il s'agit là de déviations, le courant général de l'évolution s'en est tenu à tenter de corriger les excès de la prise en charge que j'ai tout à l'heure qualifiée de pragmatique.

Peu à peu, l'enfant a occupé sa place réelle dans l'élaboration des objectifs de l'institution : il en est devenu le centre.

Ainsi, une autre dimension de la prise en charge a vu le jour et s'est développée rapidement.

Nous débouchons par ce biais dans l'actualité.

L'équipe actuellement au travail au Foyer jurassien s'attache à redéfinir ses buts et moyens d'action ; il va sans dire que c'est une démarche permanente comportant de multiples aspects. Je ne citerai que les plus importants.

On parle tout d'abord d'objectifs, en d'autres termes quels résultats se propose-t-on d'atteindre avec l'enfant ? Les études publiées à ce sujet dans les milieux de l'enseignement et des grandes associations internationales sont nombreuses et comportent des lignes de force communes. Notre problème est d'adapter ces objectifs à la situation réelle que nous vivons avec les enfants de l'institution compte tenu de leur handicap. Il fallait pour cela effectuer une recherche touchant tous les domaines dans lesquels nos élèves, devenus adultes, seront confrontés avec la vie. Cette étude de longue haleine a été conduite par deux éducatrices (M^{me} Madeleine Vuilleumier et M^{lle} Claudine Flury) et par un enseignant (M. Jean Hoffmeyer).

Les options doivent être exprimées simplement, utilisables immédiatement par tous les collaborateurs de l'institution.

A titre d'exemple, des objectifs à long terme tels que :

- donner aux jeunes un maximum de chances de réussir ;
- postuler pour chaque jeune l'épanouissement de sa personne...

Se traduisent par des propositions d'action journalière dans le sens suivant :

placer les enfants devant des choix, ne pas prendre toutes les décisions pour eux ;
imaginer et donner des responsabilités selon les possibilités de chacun, par étapes successives ;
aider à découvrir et à exploiter les aptitudes et les intérêts personnels ;
apprendre aux jeunes à s'informer, à réfléchir avant de prendre une décision ;
favoriser l'éclosion d'un climat de confiance permettant d'établir un dialogue constructif ;
favoriser les contacts avec l'extérieur et donner la possibilité de faire des expériences ;
rendre les enfants et leurs familles conscients de leurs limites afin qu'ils ne cherchent pas à tout prix un travail au-dessus de leurs possibilités ;
l'échec doit être suivi d'un dialogue afin de le dédramatiser et d'en montrer le côté constructif.

Se plaçant du point de vue de la dynamique personnelle de l'enfant, celui-ci dit :

avoir progressivement la possibilité de mener à bien des activités sans l'aide de l'adulte ;
avoir la liberté de s'organiser de façon progressive pour l'entretien de son coin de vie personnel et pour assumer sa propre hygiène ;
connaître les différents endroits et la manière de s'y prendre pour obtenir de l'aide ;
participer le plus possible aux démarches qui le concernent auprès des différents services.

Sur le plan scolaire proprement dit :

les acquisitions doivent s'appliquer à un **pouvoir concret** dans des situations de vie réelle ;
pour suppléer aux lacunes intellectuelles, il faut développer l'intelligence, **la compétence de la main** (au sens large de toutes les facultés physiques) ;
il faut que l'enfant veuille et puisse **collaborer**, travailler en équipe ;
la **recherche des causes d'échecs** est importante, elle permet de déterminer à partir de quel moment l'enfant ne peut plus suivre, stagne ou même régresse et ouvre la possibilité de mettre en œuvre d'autres approches d'apprentissage ;
en classe aussi, **l'éducation affective et sociale** est prioritaire, la qualité de la relation est essentielle.

Les objectifs étant définis et acceptés comme base de travail par notre équipe, reste à opérer la difficile jonction entre

les intentions et les réalisations, il faut en d'autres termes « faire ce que l'on dit et dire ce que l'on fait ! » Ce problème d'application fait, cette année, l'objet d'un travail en profondeur auquel sont associés tous les collaborateurs du Foyer. On peut dénommer cette démarche sous le terme de « Plan psycho-pédagogique ». Précisons d'abord que ce plan est personnalisé. Il vise à adapter pour chaque enfant, les objectifs généraux de l'éducation, en tenant compte de toutes les données personnelles : les caractéristiques physiques, les aptitudes intellectuelles, les goûts et motivations, la vie affective et morale.

Le plan concerne également tout le milieu de l'enfant : la famille, le village ou le quartier de ville, l'institution.

On peut distinguer, dans le plan psycho-pédagogique, cinq étapes de travail :

1. **La phase d'observation** qui vise à connaître le mieux possible les comportements de l'enfant sans porter de jugement de valeur à son égard, en respectant pleinement son originalité.

2. **La phase d'interprétation** qui conduit à dresser le portrait de l'enfant et à le situer par rapport à son âge et son stage de développement.

3. **La phase de détermination des objectifs**

Quelles priorités faut-il faire dans les besoins de l'enfant pour lui permettre de grandir, de se développer harmonieusement ?

4. **La phase d'application**

Nous recherchons ici les points forts de l'enfant pour s'y appuyer, le stimuler, lui donner confiance en lui et l'amener à agir spontanément.

5. **La phase d'évaluation** enfin est destinée à faire le point, à constater si les moyens mis en œuvre, les buts choisis ont apporté les résultats escomptés.

Je ne détaillerai pas davantage cet exposé et je conclus en formant simplement le vœu que toutes les personnes, enfants et adultes vivant au Foyer jurassien puissent y satisfaire leurs aspirations, dans une bonne qualité de relations, poursuivant des efforts communs en vue d'offrir aux gosses qui nous sont confiés leur meilleure chance de vie !

Le directeur :

Georges Rais.

J'AI RETENU DE MES LECTURES...

La plupart des enfants sont curieux de nature ; ils veulent savoir, mais leurs questions pressantes sont étouffées par nos assertions pompeuses, notre impatiente supériorité, notre façon négligente de faire taire leur curiosité. Nous n'encourageons pas leur désir de nous interroger, souvent nous redoutons leurs questions ; nous n'alimentons pas leur inquiétude, car nous avons nous-même cessé d'explorer. (...) Les jeunes, pour peu qu'ils soient vivants, sont pleins d'espoir et de mécontentement ; et ils doivent l'être, sans quoi ils seraient déjà vieux et morts.

Krishnamurti
« De l'éducation »
Ed. Delachaux & Niestlé

MOIS APRÈS MOIS AU...

Centre de perfectionnement

Regards sur l'année 1977

La statistique établie révèle l'organisation effective de 265 cours groupant 4073 participants selon le tableau suivant :

	Cours	Participants
Formation d'animateurs et expérimentation	18	245
Cours romands	4	60
Branches à option	6	65
Recyclage à caractère obligatoire	72	1 137
Formation continue et recyclage à caractère facultatif	123	1 853
Session d'été	9	121
Groupes de travail	15	132
Pléthore des enseignants	15	394
Séminaires	3	66
	265	4 073

Autres activités déployées par le Centre

1. Le Centre a organisé :

— la rencontre annuelle — 2 jours — des responsables romands et tessinois du perfectionnement ayant pour thème :

« le perfectionnement : examen d'une stratégie commune de réalisations pratiques » ;

- une conférence de presse qui fut l'occasion d'exprimer à M. Simon Kohler, véritable initiateur de la vocation actuelle du Centre, la reconnaissance de tous les collaborateurs du Centre.

2. Le Centre a étudié les principaux problèmes suivants :

- structures et dispositions légales : étude comparative au plan romand ;
- époque et durée du perfectionnement ;
- remplacements et décharges ;
- évaluation des cours ;
- la recherche des facteurs propres à assurer la continuité entre la formation de base et la formation continue, l'une et l'autre étant interdépendantes ;
- les relations entre le perfectionnement, la documentation, la recherche et l'expérimentation ;
- la sauvegarde du perfectionnement en période de difficultés économiques ;
- la nécessité de développer la formation continue en complément indispensable aux nombreux recyclages ;
- les parallèles et les divergences d'un perfectionnement destiné aux enseignants par rapport à celui pratiqué dans les autres sections de l'économie ;
- la création d'un Centre interrégional de perfectionnement pour adultes.

3. Les collaborateurs du Centre se sont réunis à six reprises en une séance d'études de un jour.

4. De nouveaux collaborateurs, bénéficiant d'une décharge, ont accepté une responsabilité dans les domaines suivants : activités créatrices manuelles, allemand, éducation musicale, environnement, français et mathématique.

5. Une collaboration constante et étroite est échangée avec :

- l'Office de recherche et de planification pédagogiques ;
- le Centre de l'ancien canton ;
- les responsables romands et tessinois du perfectionnement ;
- les associations et institutions concernées par le perfectionnement au plan cantonal, intercantonal, national et international.

Communications importantes

Pléthore des enseignants

Dans le cadre des mesures destinées à atténuer les effets provoqués par la pléthore des enseignants, les cours blocs suivants d'une semaine, à caractère obligatoire, seront organisés sur convocation particulière.

N° 8.2.1./8.2.2. Mathématique - éducation physique, enseignants de 6^e année, période du 20 février au 3 mars ;

N° 5.60./8.5. Selon programme spécial destiné aux maîtres d'application et de stages, période du 6 au 10 mars ou 13 au 17 mars (éventuellement mai) ;

N° 1.3.2. Education musicale, 3^e et 4^e année, période du 6 au 10 mars ou 13 au 17 mars (éventuellement mai).

Cours 1978

Malgré le délai d'inscription fixé au 15 janvier dernier, vous pouvez vous inscrire encore à plusieurs cours et **au plus tard un mois** avant le début de chaque cours. Renseignez-vous au secrétariat du Centre.



Rédacteur de la rubrique jurassienne :
Abel BABEY, Pastourelles 17,
2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34

Fribourg

La SPF ? Connais pas !

Avec les années qui s'égrenent, les souvenirs de la vie corporative se rayent de brumes et d'ombres et lorsque, derrière un verre et une auréole de fumée, face à vos collègues de travail, vous articulez incidemment le sigle SPF, votre écoute se crispe tout à coup :

— La SPF ? Connais pas !

Bien sûr, la réplique n'est dans la majorité des cas pas aussi brute. Elle s'allonge de « peut-être » et « d'à peu près » pour se bloquer dans l'abandon du sujet : « A vrai dire, je n'y comprends plus rien ! »

Cette confusion des esprits, propre il est vrai au jeune enseignant qui ne reçoit pas l'instruction relative nécessaire pendant sa formation, déconcerte et conduit à augmenter la cote des gens que rien ne touche au-delà de l'horizon concret de la salle de classe. Cette confusion des esprits enfin puise une origine certaine dans les structures boîteuses qui régissent nos sections. Car il faut l'admettre : l'objectivité de l'information n'est plus garantie de fait. L'action se paralyse. Et aboutit à cette atmosphère lourde de significations que nous avons vécue à Farvagny.

— *Que tous les membres de l'association soient membres de la Société pédagogique fribourgeoise et inversement ;*

— *que l'exemple de la section gruérienne soit copié dans toutes les sections cantonales (à savoir : un président de section libre face aux deux formations « Association » et « SPF », un représentant du comité de l'Association, un représentant du comité de la SPF).*

Alors seulement, les enseignants fribourgeois seraient conditionnés par une sorte de bipolarité génératrice d'efficacité face à l'Etat. Il existerait une interpénétration positive de consultation entre les deux « ensembles », et les conditions requises au travail fécond et exempt d'antagonismes seraient réunies. Aujourd'hui, elles ne le sont pas.

C'est pourquoi je me suis mis en tâche de publier un triptyque portant sur le passé, le présent, et le futur de la Société pédagogique fribourgeoise. Puisse ce travail accrocher les événements tels qu'ils étaient, sont, et devraient être...

La SPF ? Connais pas !

Le passé

1940

Des interventions sporadiques lors des assemblées de l'association demandent que le comité prenne contact avec la Société pédagogique romande pour une éventuelle adhésion. N'étant pas préparées encore avec suffisamment de soin, les interventions restent sans écho.

1958

Au Congrès de Genève de la SPR, M. Morel, président de l'association, réussit à se faire inviter comme président des instituteurs fribourgeois. Les premiers jalons sont plantés entre la SPR et l'association.

1962

Suite au Congrès de Bienne, qui avait débattu de l'école romande, la SPR prie l'association de désigner deux délégués pour participer à leur commission d'élaboration de programmes romands.

1968

M. Alexandre Overney, qui participe au Congrès SPR de Montreux en qualité de président de l'Association du corps enseignant fribourgeois, déclare qu'il mettra tout en œuvre pour que l'association participe au prochain congrès comme membre de plein droit de la SPR.

1969

Des difficultés retardent cette adhésion. L'association étant bilingue, elle ne peut pas s'affilier comme telle à l'école romande. Le seul moyen possible paraît être alors un regroupement des sections de langue française de l'association sous le nom de Société pédagogique fribourgeoise. La constitution de ce « sous-ensemble » à l'« ensemble » de l'association est acceptée à l'unanimité — moins une voix — lors de l'assemblée ordinaire de Morat le 29 mai. Quant aux maîtres d'expression alémanique, ils gardent la possibilité de se joindre individuellement au Schweizerische Lehrerverein.

1970

L'entrée de la SPF dans la grande famille SPR devient effective au premier janvier. Dès cet instant, la SPR regroupe toutes les associations d'instituteurs de la Romandie, les Valaisans suivant de très près l'exemple des Fribourgeois.

La première présidence SPF échoit à M. Overney, à cette époque également président de l'association.

1971

Le cumul des deux fonctions de présidence (association et SPF) impliquant les heures de travail par trop nombreuses, le siège laissé vacant revient à M. Robert Loup.

1972

La SPF accueille en son sein le Groupement fribourgeois des maîtresses enfantines.

1974

La phase initiale d'organisation de la jeune SPF et surtout la dualité des deux groupements (association et SPF) ne facilitent pas la mission de l'« ensemble » et du « sous-ensemble » au service des intérêts de l'enseignant. Le constat établi et les conclusions tirées, le 8 juin, à Guin, une séparation nette d'avec l'association intervient. Dès lors, deux « ensembles » à part entière se côtoient en terre fribourgeoise, d'une part l'association dont le champ d'activité englobe plutôt les problèmes corporatifs, et d'autre part la Société pédagogique fribourgeoise qui s'occupe principalement de fournir, comme son nom l'indique, des solutions pédagogiques. Cette scission cependant ne demeure que théorique au niveau des sections, puisque la consultation SPF vers la base se poursuit au travers de comités représentant avant tout des antennes de l'association.

A M. Robert Loup succède un nouveau président, M. Claude Oberson.

Vie quotidienne des enfants d'ouvriers au XIX^e siècle

« Petites industries nomades »

L'imagerie d'une enfance indépendante avait des bases réelles dans un secteur précis du marché du travail : le secteur des « petites industries nomades », comme on disait à l'époque, très différent du travail de fabrication en atelier ou en manufacture. Il comprenait notamment :

- les menues manutentions, courses et transports : messages, aides au transport de paquets, livraisons, ventes en colportage de fleurs, légumes, fruits, arômes, allumettes, mercerie ;

- nettoyages urbains et domestiques : cirleurs, frotteurs, décrotteurs, ramoneurs ;

- services occasionnels aux riches : ouverture de portières, baisse de marche-pied ;

- cueillette, collecte et revente de tous résidus urbains ;

- amuseurs publics : chanteurs de rue, enfants de cirque, acrobates, saltimbanques.

C'est en connaissant les règles du jeu de ces marchés qu'on peut commencer à comprendre ce secteur de l'enfance.

Le cas le mieux étudié est celui des « petits Savoyards ». Indépendamment

1975

L'on peut noter cette année au crédit de la SPF que le 77 % du corps enseignant francophone paient les cotisations de la société.

1976

Le chroniqueur apprécié depuis cinq ans de la page fribourgeoise à l'« Educateur », M. Albert Carrel, démissionne. Le correspondant estime indispensable le choix d'un successeur placé au centre même des problèmes actuels de l'école. M^{me} Lucienne Mortier le remplace.

1977

Au cours de son assemblée annuelle qui se tient à Farvagny, une importante divergence surgit entre les délégués SPF et son comité. L'augmentation des cotisations préconisée y est repoussée, mais, fait remarquable, le rejet est dû à un abstentionnisme quasi général. L'on décide d'une assemblée extraordinaire organisée au plus vite.

Jean-Pierre Pasquier.

N. B. La SPF ? Connais pas ! Le présent. LA SPF ? Connais pas ! Le futur !
Ces deux articles suivront en février.

Au XVIII^e siècle, R. du Breil de Pontbriand, prêtre à Paris, a relaté ses tentatives d'évangélisation des petits Savoyards. Alors qu'il s'imaginait partir à la conquête de sauvages sans lois, il s'aperçut progressivement qu'il avait affaire à une société très réglée, avec sa morale et sa police parallèles. A la manière des missionnaires coloniaux les plus perspicaces, il sut tirer parti des lois internes pour venir à bout des premières oppositions, jouer sur les violences et rivalités internes, se donner un rôle pacificateur et une autorité morale sur le milieu.

Ce mélange d'encadrement hiérarchique et mutuel avait également été remarqué par S. Mercier : « Ils sont ramoneurs, commissionnaires, forment une espèce de confédération qui a ses lois. Les plus âgés ont droit d'inspection sur les plus jeunes : il y a des punitions contre ceux qui se dérangent : on a vu faire justice de l'un d'entre eux qui aurait volé ; ils lui firent son procès, et le pendirent. »

Cette charmante justice populaire, vraisemblable, sinon vérifiée, témoigne de l'emprise disciplinaire de l'époque. L'épisode de la pendaïson est la manifestation extrême d'une police mutuelle qui réglait les partages de compétence du travail, que ce soit pour délimiter les frontières d'une spécialité ou pour délimiter des territoires et les clientèles à l'intérieur de l'une d'entre elles.

Les missionnaires de l'abbé du Breil n'eurent qu'à transposer ces méthodes de surveillance à leurs catéchismes, puis jouèrent les pacificateurs de conflits entre métiers, entre « pays » d'origine, avec l'appui de la lieutenance de police. Ils achetèrent les chefs avec des aumônes et ajoutèrent une légitimation religieuse à l'autorité des chefs de métier.

L'œuvre garda une forte influence jusqu'à la Révolution. Les tentatives de la relancer à partir de la Restauration jusqu'à la fin du Second Empire, n'obtinrent jamais une influence comparable (900 petits ramoneurs, frotteurs et porteurs, au catéchisme en 1735, 120 aux patronages en 1868). Mais l'organisation des marchés du travail se reconstitua avec les mêmes règles de jeu essentielles : petits monopoles de spécialités et de territoires, encadrements corporatifs minutieux des recrutements, hiérarchies multipliées et polices mutuelles. Seule la violence des sanctions a évolué, en suivant la régression générale des violences répressives hors de l'appareil policier.

Les chiffonniers

Les mêmes principes d'organisation se retrouvent avec le travail des chiffonniers et de leurs enfants tout au long du

XIX^e siècle et jusque dans les années 1920. En 1924 encore, un missionnaire envoyé chez les chiffonniers, retrouvait les mêmes accents que l'abbé du Breil pour décrire son étonnement de ne pas avoir été assassiné par ces sauvages, et d'y avoir trouvé une organisation et une morale particulières. Vingt ans auparavant avait été publiée par l'Office du travail l'étude économique et sociale la plus approfondie qui ait jamais été menée sur les chiffonniers. Elle avait mis à jour une organisation complexe et minutieuse de la branche. A l'opposé de maints rapports de la préfecture de police, des organisations de bienfaisance et des corps médicaux, elle concluait que les enfants de 6000 « biffins-placiers » et le millier de

jeunes apprentis, contrairement à toute attente, ne se trouvaient pas dans un « état sanitaire et moral » plus mauvais que d'autres enfants de travailleurs parisiens.

Comme chez les ramoneurs et frotteurs, on retrouve l'organisation stricte des places et recrutements, une surveillance mutuelle de l'honnêteté commerciale et un encadrement strict des enfants. La différence tient au cadre familial de l'exercice de la profession chez les travailleurs directs. Sur environ 7000 enfants travaillant dans la profession en 1902, 6000 sont employés par leurs parents et le millier restant n'est recruté que pour compléter les unités familiales trop restreintes.

(à suivre)

Rédactrice de la rubrique fribourgeoise : M^{me} Lucienne MORTIER, rue des Alpes 28, 1700 Fribourg. Tél. (037) 22 16 15.

Valais

SPVal : assemblée des délégués

Ardon, samedi 3 décembre. La majorité des délégués se sont réunis en assemblée dans la salle paroissiale. Le président de l'AD, Maurice Michelet, salue les invités présents : MM. Zufferey (chef du DIP), Pannatier (CS I), Bornet (président FMEF), Maspéroz (président SPR), Puntallaz (président d'Ardon) ainsi que quelques présidents de sections romandes.

Allocution de M. Antoine Zufferey

Le chef du DIP est satisfait du dévouement des enseignants et des bons rapports qu'il entretient avec la SPVal. Au sujet de la pléthore, il signale que le problème n'est pas aussi grave que certains le prétendent ; bien sûr, en ce domaine les pronostics sont hasardeux, mais le DIP a déjà pris quelques mesures pour enrayer le phénomène (restrictions dans les entrées aux EN, ouverture de quelques classes).

Puis M. Zufferey soulève le problème de la cotation dans les classes d'observation (5^e et 6^e). Je rappelle ici que la moyenne 5 ouvre aux élèves les portes de la division A du cycle d'orientation sans examen. Or certains maîtres se montrent beaucoup trop généreux, et il s'est trouvé des classes où le 100 % des élèves obtenaient cette moyenne 5 !

Exposé de M. Bernard Bornet

Le président de notre fédération explique quels sont les points essentiels du travail de la FMEF :

a) **maintien de l'acquis social**, en étudiant de près les divers projets de loi (caisse maladie, 2^e pilier, compensation du renchérissement) ;

b) **garantie de l'emploi ;**

c) **analyse générale des fonctions (AGF)** : les travaux de cette commission n'étant pas terminés, le nouveau calcul des primes de fidélité n'a pu être pris en considération pour l'année 1978. Actuellement, les primes de fidélité sont calculées ainsi : 5 % dès la 11^e année jusqu'à la 30^e, alors que le projet en cours prévoyait 10 % dès la 11^e année jusqu'à la 20^e.

M. Bornet rappelle ensuite que l'indexation de la compensation du renchérissement se fait deux fois par année, en juillet et en décembre.

Exposé de M. Jean-Jacques Maspero

Le président de la SPR souligne d'abord le fait que les enseignants romands, malgré les divergences qui peuvent les séparer, n'en sont pas moins réunis par de nombreux points communs. Il relève ensuite les différentes actions

entreprises par la SPR : généralisation des classes enfantines dans les cantons, opposition au référendum visant à diminuer les crédits pour la recherche, création de moyens d'enseignements spécifiques pour les classes à plusieurs degrés.

Commentaires de M. Anselme Pannatier

Le chef de service de l'enseignement primaire répond aux diverses interventions des délégués :

a) Concernant la **grille horaire**, il ne faut pas que le minutage des matières devienne une contrainte pour les maîtres ; simplement, cette grille doit leur servir d'indication pour un découpage équilibré de leur programme hebdomadaire. D'autre part, il ne faut pas oublier que certaines directives sont fixées par la Confédération (éducation physique) ou par CIRCE (branches coordonnées).

b) L'**effectif total des élèves** n'a pas augmenté depuis l'an passé ; pourtant 33 classes nouvelles ont été ouvertes en septembre 1977. En conséquence, la moyenne d'élèves par classe est en baisse.

c) Le Conseil d'Etat n'a pas encore pris position au sujet du **remboursement des déplacements** lors des recyclages.

d) Certaines questions concernant la

semaine de 5 jours ont surgi dans l'assemblée, mais aucune prise de position n'est recherchée par les délégués. M. Pannatier pense que le problème doit être étudié, mais il faut se donner le temps de la réflexion.

Nouvelle présidente ?

L'article 25 des statuts de la SPVal stipule ceci : « La présidence du comité cantonal sera confiée par rotation pendant 4 ans à un membre de la délégation féminine et pendant 4 ans à un membre de la délégation masculine. » Plusieurs projets visant à modifier cet article sont proposés ; après de nombreux remous et interventions, une clause est ajoutée à cet article : « La présidente ou le président peut être élu une année avant son entrée en fonction. »

M. Carron ayant annoncé sa démission pour la fin 1978, les délégués procèdent donc à l'élection de la présidente. Seul le district de Martigny présente une candidate : M^{me} Marie-Josèphe Solioz, institutrice à Riddes. M^{me} Solioz entrera en fonction au début de l'année 1979.

Discours de M. Pierre Putallaz

Le président d'Ardon salue les délégués au nom du Conseil et présente le relief

et l'économie de sa commune. Puis, en sa qualité de maître secondaire et d'inspecteur du CO, il expose avec sa clarté coutumière son point de vue personnel sur l'école d'aujourd'hui.

P.-M. Gabioud.

Rédacteur de la rubrique valaisanne :
Pierre-Marie Gabioud, route de Collombey 105, 1870 Monthey. Tél. (025) 4 68 70.

Divers

Service de placements SPR

Allemagne et Italie : places au pair disponibles tout de suite (familles et cliniques).

Cours d'allemand en Allemagne, avec accueil dans des familles : inscription dès maintenant. Selon désir sport, tennis, équitation.

André Pulfer,
1802 Corseaux.

L'ASSOCIATION PLACE ROBINSON MONTREUX

cherche

UN RESPONSABLE

pour place de jeux à Tavel.

Engagement : du 24 mars au 31 octobre 1978 (mi-temps en période scolaire, plein temps pendant les vacances).

Faire offres ou demander des renseignements à :
M^{me} Huguette RAMEL, avenue de Collonge 38,
1820 TERRITET/MONTREUX. Tél. (021) 61 62 50.

Belet & Cie, Lausanne

Commerce de bois. Spécialiste pour débitage de bois pour classes de travaux manuels.

Bureau et usine :
Chemin Maillefer, tél. (021) 37 62 61,
1052 Le Mont/Lausanne.

Palais du grand Bailli valaisan
STOCKALPER (Brigue VS)
le seul découpage de château valaisan
Indiquez toujours votre profession pour profiter de nos prix «école»
Ketty & Alexandre
1041 St-Barthélemy



**Pour la construction d'un
VILLAGE D'ENFANTS SOS et
d'une MAISON DE JEUNESSE
AU SÉNÉGAL**

nous cherchons un dirigeant

Nous exigeons une formation pédagogique qualifiée, de l'expérience dans le domaine de la jeunesse, des connaissances administratives et de très bonnes connaissances de la langue française (parlée et écrite).

Délai d'entrée prévu en mars 1978.

Offres (curriculum vitae manuscrit, photo, photocopies des certificats) à adresser à : **STUDIENGRUPP SOS-KINDERDORF, Stafflerstrasse 8, A-6020 INNSBRUCK.**

JE SKIE A ROBELLA

Buttes - Val-de-Travers

VILLE DE VEVEY - CENTRE D'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL

Ecole d'arts appliqués

Apprentissage de 4 ans :

CÉRAMISTE DÉCORATEUR(TRICE) PHOTOGRAPHE

L'apprentissage est sanctionné par l'obtention du
Certificat fédéral de capacité et du Diplôme cantonal.

Cours d'initiation aux métiers d'arts appliqués

Durée : une année. Ce cours permet de mieux
déterminer le choix d'une profession artistique.

Délai d'inscription : fin mars.
Concours d'entrée obligatoire.
Entrée : mi-août.

Renseignements et prospectus : **Secrétariat du Centre
d'enseignement professionnel, avenue Nestlé 1, 1800 Vevey.**

Stages de perfectionnement pour professeurs étrangers

EUROCENTRE PARIS

Stages de perfectionnement pour professeurs
étrangers enseignant le français
10 juillet - 29 juillet 1978

EUROZENTRUM KÖLN

Weiterbildungskurse für fremdsprachige
Lehrer, die Deutsch unterrichten
10. Juli bis 29. Juli 1978

EUROCENTRO FIRENZE

Corsi di aggiornamento per insegnanti
stranieri di lingua italiana
dal 17 luglio al 5 agosto 1978

EUROCENTRO MADRID

Curso de perfeccionamiento para profesores
extranjeros de español
del 10 de julio al 29 de julio 1978

Si vous désirez mettre à jour vos connaissances de
la langue que vous enseignez et vous initier aux
méthodes et techniques d'enseignement les plus
récentes, demandez notre dépliant spécial.

Fondation suisse

EUROCENTRES

1003 Lausanne · Passage Saint-François 12E
Tél. 021 / 22 47 45

L'IMAGINATION AU SERVICE DE L'INFORMATION SUR LE TIERS MONDE

Pour animer notre stand à l'exposition KID 78 (Lausanne, du 3 au 15 mai), nous faisons
appel à la participation active des enseignants et des élèves.

A cet effet, nous avons ouvert un concours qui porte :

1. sur l'établissement du plan d'un petit théâtre. Nul besoin de connaissances techniques
(le théâtre sera monté par des spécialistes) mais d'imagination dans la recherche de
solutions et de matériaux originaux ;
2. sur la création d'un court spectacle (sketches, danses, mimes, etc.) consacré à une scène
de la vie quotidienne dans un pays d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique latine ;
3. sur la rédaction et l'illustration d'une mini-brochure sur le thème du développement de
l'enfant, en particulier dans le tiers monde.

Originellement fixée au 15 février, la date limite pour les envois est reportée au **15 mars 1978**.

Pour plus de détails, prière de consulter l'« Educateur » N° 37, 25 novembre 1977, page 905
ou d'appeler le (031) 61 34 48, 61 34 10 ou 61 34 88.

Par avance merci de votre collaboration !

Service de l'information
Direction de la
Coopération au développement
et de l'aide humanitaire
Département politique fédéral
3003 Berne